



## **WESTERN AFRICAN TALKS ON CETACEANS AND THEIR HABITATS**

DISCUSSIONS D'AFRIQUE OCCIDENTALE SUR LES CETACES ET LEURS HABITATS

### **RAPPORT**

#### **SESSION DE NEGOCIATION GOUVERNEMENTALE**

18-20 octobre 2007

Adeje, Tenerife, Espagne  
Hôtel Jardin Tropical

# **Discussions d'Afrique occidentale sur les cétacés et leurs habitats (WATCH) (Western African Talks on Cetaceans and their Habitats)**



**18-20 octobre, Hôtel Jardín Tropical, Adeje, Tenerife, Espagne**

## **1. Remarques liminaires**

Robert Hepworth, secrétaire exécutif de la CMS, a ouvert la réunion. Juan Luis Rodriguez Luengo a accueilli les délégués au nom du gouvernement des Canaries. Borja Heredia, du ministère de l'Environnement du gouvernement espagnol, a également accueilli les délégués au nom de l'Espagne et donné des explications sur la réunion en termes de priorités de la CMS pour la conservation mondiale des cétacés. Toutes les personnes présentes étaient conscientes des problèmes de conservation auxquels ces espèces devaient faire face et de l'importance de la coopération internationale pour les résoudre. Les cétacés étaient très mobiles et avaient besoin de mesures de conservation transfrontalières efficaces.

M. Hepworth a expliqué que la réunion WATCH était la première d'une série de réunions visant à négocier de nouveaux instruments de la CMS qui avaient été organisés au cours des derniers mois de l'année. Les autres portaient sur les gorilles, les rapaces, les dugongs et les requins, toutes concernant l'Afrique. L'Afrique était l'un des principaux centres d'intérêt de la CMS avec un grand nombre de Parties de la région sur un total de 104. Il y avait presque 100% de membres de l'Afrique de l'Ouest, à l'exception de la Sierra Leone qui n'avait pas encore adhéré. Il y avait deux mémorandums d'accord (MoU) exclusivement africains sur les tortues marines et les éléphants d'Afrique et on s'attendait à ce qu'au cours de la présente réunion un nouveau MoU sur la conservation des populations atlantiques du phoque moine soit signé.

La CMS portait depuis longtemps aux mammifères marins un intérêt qui ne cessait de croître. Plusieurs instruments pour leur conservation étaient déjà en place, dont un Accord sur la conservation des phoques de la mer de Wadden, un Accord sur la conservation des petits cétacés de la Baltique et de la mer du Nord (ASCOBANS), un Accord sur la conservation des cétacés de la Méditerranée et de la mer Noire (ACCOBAMS) et un MoU sur la conservation des cétacés de la région des îles du Pacifique. Une réunion visant à finaliser un instrument pour le dugong devait avoir lieu plus tard dans l'année et il y avait des plans pour un autre instrument sur les petits cétacés en Asie du Sud-Est. L'année 2007 avait été déclarée Année du Dauphin et son succès avait été tel que les partenaires fondateurs, CMS, TUI, ASCOBANS, ACCOBAMS et WDCC s'étaient mis d'accord pour sa prolongation en 2008.

Les négociations WATCH étaient le point d'orgue des résolutions de COP7 et de COP8 ainsi que des travaux de recherche entrepris au cours de ces dix dernières années en Afrique de l'Ouest par Koen van Waerebeek avec le soutien de la CMS. Il revenait maintenant aux Etats de l'aire de répartition de déterminer la sorte d'instrument qu'ils désiraient et l'étendue taxonomique à couvrir, et à élaborer des Plans d'action pour les cétacés et les lamantins de la région. En conclusion, M. Hepworth a remercié les hôtes, les donateurs et les organisations de soutien, et il a espéré que la réunion laisserait un héritage tangible pour la conservation.

Ensuite, Francisco Leon, du gouvernement des Canaries, a également accueilli l'ensemble des participants, a promis l'engagement des Canaries pour la conservation des cétacés et a remercié les organisateurs d'honorer les îles. Il s'est également félicité du soutien de l'UNESCO, de la municipalité d'Adeje et du ministère espagnol de l'Environnement. Le directeur général de l'Environnement naturel a transmis les bons

voeux du président et du ministre de l'Environnement du gouvernement des Canaries et a souligné l'importance pour les Canaries et l'ensemble de l'Atlantique oriental de maintenir ces populations de cétacés. En réponse, Robert Hepworth a fait un commentaire sur le chaleureux accueil que lui-même et d'autres délégués avaient reçu aux Canaries.

Marco Barbieri (administrateur de la CMS chargé des questions scientifiques) a lu une liste d'observateurs d'organisations et d'experts présents ou enregistrés qui seraient autorisés à participer à la réunion, à moins que des Etats de l'aire de répartition ne s'y opposent. Aucune objection n'a été faite. Une liste complète des participants est jointe au rapport en Annexe 1.

## **2. Signature du Mémoire d'Accord concernant les mesures de conservation en faveur des populations de l'Atlantique oriental du phoque moine de la Méditerranée**

Les représentants d'Espagne, de Mauritanie, du Maroc et du Portugal ainsi que le secrétaire exécutif de la CMS ont signé le Mémoire d'Accord concernant les mesures de conservation en faveur des populations de l'Atlantique oriental du phoque moine de la Méditerranée. Borja Heredia (Espagne) a fait un exposé soulignant l'histoire et les objectifs du MoU sur le phoque moine. Dans son exposé il a parlé des deux colonies de phoques moines existant dans l'Atlantique qui représentent la moitié de la population totale dans le monde estimée à 400 individus. Il a souligné que cette espèce était classée comme *En danger critique d'extinction* (CR) par l'UICN. Parmi les principales menaces auxquelles le phoque moine doit faire face, il a relevé les prises accidentelles, la perturbation de l'habitat et la chasse directe. Il a aussi noté les travaux du groupe scientifique et souligné le processus de négociations depuis qu'il a commencé à Las Palmas en 2000 jusqu'à l'approbation du Plan d'action à Nairobi (2005) en passant par la réunion de Ségovie (2001), de Dakhla (2004) et de Funchal (2006). Ce Plan d'action serait l'outil principal pour la mise en œuvre du MoU et on espérait qu'il conduirait à une restauration de l'espèce. Le représentant du Maroc a aussi exprimé sa satisfaction de pouvoir signer l'accord et a déclaré que des mesures de conservation avaient été adoptées depuis les années 1990 dont une zone d'exclusion des pêcheries. Le représentant du Sénégal a fait état d'observations sporadiques de l'espèce dans les eaux de ce pays. Robert Hepworth, secrétaire exécutif, a souligné l'importance de l'accord à la lumière du statut menacé de l'espèce et a remercié toutes les personnes ayant participé au processus de négociations.

## **3. Tissage d'une toile de conservation internationale : potentiel de la CMS pour la protection et la conservation des populations de cétacés**

Nicola Hodgins (WDCS) a fait un exposé intitulé "Tissage d'une toile de conservation internationale : Potentiel de la CMS pour la protection et la conservation des populations de cétacés". Elle a souligné le rôle de la CMS et les principales menaces auxquelles les cétacés devaient faire face, à savoir les prises accidentelles, le changement climatique, les collisions avec les bateaux, la pollution, la dégradation de l'habitat, le bruit, les prises directes et le harcèlement. Face aux menaces croissantes, il était de plus en plus nécessaire de favoriser la coopération internationale, notamment pour les espèces migratrices parcourant de grandes distances, utilisant des habitats différents et traversant différentes frontières maritimes nationales et internationales. Les autorités nationales ne pouvaient gérer les habitats isolément et la CMS fournissait un cadre juridique approprié pour faciliter la protection effective par une coopération internationale et au moyen

d'instruments régionaux : accords et MoU avec leurs plans d'action associés. Jusqu'ici 16 accords avaient été conclus et il y en avait d'autres à venir.

Trois accords existants portaient sur les cétacés – ASCOBANS, ACCOBAMS et le MoU sur les cétacés des îles du Pacifique. WATCH porterait sur la côte occidentale de l'Afrique et on envisagerait une initiative en Asie du Sud-Est et dans la baie du Bengale. La Conférence des Parties avait passé des résolutions sur les prises accidentelles conduisant à la nomination d'un conseiller scientifique pour mener cette question. La COP avait également étudié les impacts des marées noires et des changements climatiques.

Le rôle de la CMS était varié avec des contributions à la recherche, à la surveillance des espèces, à l'observation des baleines, à l'établissement de réseaux, au partage des idées, à la création de moyens d'action et à un rôle d'acheminement de crédits. Dans les objectifs stratégiques mondiaux fixés par la CDB pour l'année 2010, la CMS avait été reconnue comme le partenaire chef de file pour les espèces migratrices.

Mme Hodgins a conclu en déclarant que la clé résidait dans la coopération. Les mots d'ordre étaient homogénéité, continuité et connectivité. Elle a exprimé l'espoir que les Etats de l'aire de répartition seraient ambitieux et s'assureraient que la haute mer serait couverte et elle a engagé la communauté des ONG à soutenir leurs efforts, citant l'expérience positive du WDCS en tant que partenaire de la CMS.

#### **4. Adoption de l'ordre du jour, du calendrier et des objectifs de la réunion**

La réunion a été invitée à adopter l'ordre du jour et le calendrier sous réserve d'un changement apporté au calendrier exposé dans le Document 1 rev. 1 conduisant à un retard de la cérémonie de signature du MoU sur le phoque moine (point 2) jusqu'à la session de l'après-midi. Outre la principale session plénière, des groupes de travail *ad hoc* seraient éventuellement créés et si nécessaire, devraient pouvoir travailler pendant les poses repas et dans la soirée. L'ordre du jour est joint au rapport en Annexe 2. L'objectif général de la réunion était de déterminer la sorte d'instrument que les Etats de l'aire de répartition désiraient conclure ensemble avec son domaine d'application taxonomique et géographique, et de faire autant de progrès que possible vers sa conclusion.

#### **5. Election des membres du Bureau**

Une réunion informelle de chefs de délégation avait proposé que John Mshelbwala (Nigeria, président du Conseil scientifique de la CMS) préside la réunion. Il a été élu par acclamation.

Remerciant les délégués de leur confiance, M. Mshelbwala a demandé que le débat soit clair, ouvert et honnête. Il a rappelé à la réunion que la CMS fonctionnait sur une base scientifique et que le Conseil scientifique avait recommandé que des mesures soient prises en faveur des cétacés dans l'Atlantique oriental. La réunion donnait une occasion à des fonctionnaires officiels de ministères de débattre de problèmes de conservation avec les scientifiques.

#### **6. Constitution du Comité de vérification des pouvoirs**

Les pays suivants ont été volontaires pour participer au Comité de vérification des pouvoirs : Maroc, Nigeria, Tchad, Congo et Afrique du Sud, le Tchad ayant été élu

comme président. Marco Barbieri (Secrétariat) a demandé à toutes les délégations de soumettre leurs lettres de créances au Secrétariat.

Le Comité de vérification des pouvoirs a fait rapport chaque jour (quotidiennement) de ses activités. En conclusion, le Tchad a indiqué que des lettres de créances avaient été soumises par 17 pays, c'est-à-dire Angola, Burkina Faso, Cap Vert, Tchad, Congo, Côte d'Ivoire, Guinée, Liberia, Mali, Mauritanie, Maroc, Niger, Nigeria, Portugal, Sénégal, Espagne et Togo, 13 émanant de ministères des Affaires étrangères et quatre de ministères de l'Environnement. Toutes les lettres de créances ont été acceptées.

## **7. Historique de l'initiative de la CMS sur les mammifères aquatiques d'Afrique de l'Ouest**

Marco Barbieri (Secrétariat) a expliqué la base historique qui a conduit aux négociations WATCH. Le Conseil scientifique avait mené quelques travaux de recherche avec un projet initial au Sénégal, en Gambie et en Guinée Bissau à la fin des années 1990 (connus sous le nom de WAF CET-1). Ceci a été suivi par un second projet en Gambie et au Sénégal en insistant particulièrement sur le dauphin à bosse de l'Atlantique (*Sousa teuszii*) (WAF CET-2) et un troisième projet visant à évaluer les prises accidentelles et l'exploitation des cétacés au Ghana et au Togo (WAF CET-3). Koen van Waerebeek avait dirigé la plupart de ces travaux avec l'aide de l'IFAW.

En 2000, un atelier s'est tenu à Conakry accueilli par la Guinée et auquel participaient des représentants de sept pays de l'Afrique de l'Ouest. Cette réunion a recommandé qu'un instrument de la CMS soit conclu et qu'il couvre également les lamantins. La Conférence des Parties en 2002 (COP7) a voté une résolution et une recommandation concernant un instrument pour l'Afrique de l'Ouest, réaffirmé à COP8 en 2005 par la Résolution 8.5.

## **8. Synergies avec la Convention d'Abidjan**

Nasséré Kaba, coordinateur intérimaire de la Convention d'Abidjan, a expliqué le rôle de la Convention qui avait été adopté en 1991 et était entrée en vigueur en 1994. Elle couvrait la côte occidentale de l'Afrique, de la Mauritanie à l'Afrique du Sud, et avait aussi un protocole concernant la lutte contre la pollution.

Les composants du Plan d'action de la Convention d'Abidjan étaient conçus pour aborder les problèmes fondamentaux nationaux et régionaux, et des progrès avaient été accomplis concernant la pollution marine et côtière ainsi que l'érosion côtière (WACAF8). La convention collaborait avec l'UICN afin d'identifier les zones nécessitant une protection spéciale. Des évaluations avaient été entreprises sur l'état des deltas, des coraux, des marécages et des mangroves, et des directives avaient été publiées sur la gestion d'habitats sensibles en collaboration avec l'UICN, le PNUE et les autorités nationales. WACAF9 portait particulièrement sur les populations de lamantins et de cétacés et était également un effort de collaboration avec l'UICN. La Convention d'Abidjan travaillait aussi avec Wetlands International.

Il y avait un certain nombre de chevauchements avec la CMS où l'on pouvait trouver des synergies. Un MoU institutionnel entre la CMS et la Convention d'Abidjan était envisagé.

Le programme régional de conservation marine (PRCM) portait essentiellement sur les lamantins des pays suivants : Sénégal, Mauritanie, Gambie, Guinée et Guinée Bissau. Tous les niveaux de gouvernement y participaient avec les communautés locales.

La Mauritanie a souligné qu'il y avait d'autres initiatives régionales avec lesquelles l'accord de la CMS devrait s'harmoniser, un exemple étant le Plan d'action du WWF.

Mamadou Diallo (WWF) a informé la réunion qu'une présentation du plan d'action serait faite plus tard dans l'ordre du jour et que les questions spécifiques concernant les synergies pourraient être soulevées à ce moment là. Il souhaitait souligner que le WWF avait coordonné l'élaboration du plan d'action qui était donc le résultat d'un effort de coopération entrepris au sein du programme régional de conservation marine (PRCM) dans lequel six pays (Sénégal, Mauritanie, Gambie, Guinée, Guinée Bissau et Sierra Leone) avaient participé. Le plan d'action avait été approuvé par ces pays et des efforts étaient entrepris afin d'identifier les ressources pour son application.

Marco Barbieri a expliqué les perspectives de la CMS concernant les synergies du nouvel instrument avec d'autres outils et initiatives pertinents. La CMS n'avait aucune intention de remplacer avec le nouvel instrument toute initiative qui existait déjà ou était en cours de développement. L'esprit dans lequel la CMS développait le nouvel instrument était de fournir un cadre juridique et institutionnel susceptible de faciliter l'application et le développement ultérieur de toutes ces initiatives, de promouvoir des synergies, de réduire les chevauchements et d'optimiser l'utilisation des ressources. C'était dans cette perspective qu'un nouvel instrument pouvait avoir une valeur ajoutée par rapport aux outils existant pour traiter des questions similaires. La raison de se concentrer sur la Convention d'Abidjan, qui était en fait une des nombreuses initiatives entreprenant des travaux pertinents, était que la Convention d'Abidjan avait un champ d'application géographique similaire à celui qui était prévu pour le nouvel instrument de la CMS et un mandat très clair de la part des Parties pour traiter des questions relatives aux cétacés et aux lamantins. La CMS avait une expérience positive de collaboration avec les conventions et les plans d'action des mers régionales, notamment en Méditerranée et en mer Noire où ACCOBAMS collaborait avec les Conventions de Barcelone et de Bucarest, et dans le Pacifique où une relation harmonieuse avait été établie avec le SPREP. Des synergies devaient être également développées avec la Convention Ramsar, qui concernait les eaux douces et les habitats marins côtiers, et avec la Convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles.

Le Niger a exprimé sa satisfaction du fait que la Convention d'Abidjan désirait collaborer avec les pays de l'intérieur tels que le Niger, le Mali et le Burkina Faso pour la conservation du lamantin. Il a exprimé le souhait que des représentants de leur gouvernement soient impliqués dans le processus d'élaboration de la stratégie pertinente. Le Togo a confirmé que certaines participations avaient un caractère gouvernemental et que d'autres étaient non officielles. Le Togo a ajouté que de nombreux gouvernements avaient des difficultés à établir des rapports et des données et que toute aide que le WWF pourrait offrir serait appréciée. Le WWF a expliqué que les travaux sur les lamantins étaient coordonnés par Wetlands International dans le cadre du Programme régional côtier et de conservation marine pour l'Afrique de L'Ouest (PRCM).

Le président a déclaré qu'en général la coordination entre pays devait être renforcée. Il semblait que parfois les gouvernements n'avaient pas conscience de tous les aspects de ce que les ONG faisaient dans leur pays et que certaines opportunités étaient perdues.

En réponse à une question du Liberia sur les mécanismes de formation des synergies et de la coordination, Mme Kaba a fait savoir à la réunion que la coordination entre les pays pour ce qui est des initiatives de la Convention devait être achevée, principalement au niveau des correspondants nationaux de la Convention. Afin d'améliorer la communication et le partage de l'information, la Convention d'Abidjan avait établi un mécanisme de rapports nationaux. Au niveau international, le plan de travail de la Convention d'Abidjan comportait un élément concernant la collaboration avec d'autres organisations et c'était dans ce contexte que la Convention d'Abidjan négociait un mémorandum de collaboration avec la CMS. La collaboration a également été établie dans les trois grands projets d'écosystème marin dans la région, à savoir ceux du courant des Canaries, du golfe de Guinée et du courant Benguela.

La Guinée a suggéré que des synergies soient également recherchées avec la Convention sur la diversité biologique (CDB). La Guinée s'était inspirée des conclusions de l'atelier de Conakry (2000) pour définir une politique de conservation pour le pays, qui avait conduit à la création du Centre national des zones protégées chargé de l'application des programmes de conservation relatifs aux traités internationaux tels que la CMS, la CDB et la Convention d'Abidjan. Le Togo a estimé également que la base de la recherche soutenant les travaux de conservation était dans certaines parties de l'Afrique d'un niveau peu élevé. Le Mali était satisfait des travaux accomplis dans la sous-région mais il y avait des améliorations possibles. La communication était importante et les réunions telles que les négociations WATCH permettaient aux représentants nationaux d'identifier des préoccupations communes et de fixer des priorités régionales. Le Sénégal a été encouragé par l'intérêt croissant qui s'est manifesté dans la région où davantage d'initiatives ont été lancées, mais si les recherches conduisaient à des rapports et à des plans d'action, elles étaient retardées trop souvent par le manque de ressources pour leur mise en œuvre.

## **9. Etat de conservation du lamantin d'Afrique de l'Ouest et plan d'action**

Marco Barbieri a présenté le nouvel orateur, Tim Dodman de Wetlands International. Il a expliqué qu'après beaucoup de travaux sur le lamantin, une stratégie pour l'espèce mise au point par plusieurs organisations sous la direction de Wetlands International était sur le point de s'achever.

M. Dodman a présenté la stratégie de conservation du lamantin d'Afrique de l'Ouest. Il a décrit brièvement quelques-uns des traits principaux de la biologie de l'espèce, notamment son aire de répartition. L'espèce avait une large répartition couvrant la plus grande partie de la côte atlantique de l'Afrique entre le fleuve Sénégal et l'Angola où ils vivaient dans des mangroves et des lagons mais non en haute mer. On le trouvait également dans la plupart des grands fleuves tels que le Niger et le bassin du Tchad. Il était rare dans le bassin du Congo en raison des cataractes.

Le statut de la population de l'espèce était en déclin et son aire de répartition se rétrécissait. On a constaté un isolement de populations en raison de la construction de barrages et une certaine incidence de la désertification et des dépôts de sable dans les rivières. Elle était menacée dans son aire de répartition d'après la liste rouge de l'UICN et était inscrite à l'Annexe II de la CITES et à l'Annexe II de la CMS. Bien que protégée par une législation nationale dans la plupart des pays, la mise en vigueur de ces législations était difficile en raison du manque de ressources.

Les menaces principales étaient : les prises accidentelles dans des filets de pêche, les prises directes, la perte de l'habitat du fait des activités humaines, le changement climatique et l'isolement des populations. Certaines techniques de pêche, telles que celle des longs filets tendus dans toute la largeur de l'embouchure d'un fleuve étaient particulièrement problématiques. Les lamantins étaient prélevés pour leur viande et leur graisse. Malgré ces menaces, l'espèce avait une grande valeur culturelle dans de nombreuses parties de son aire de répartition et, dans certaines de ses parties, il était interdit de les tuer ou on ne pouvait les tuer que si l'on disposait d'un permis traditionnel spécial.

Le lamantin était une excellente espèce-vedette que l'on trouvait dans des zones humides et sa présence était un signe de bonne santé des écosystèmes. C'était un atout pour le tourisme, mais cette industrie était encore dans l'enfance dans beaucoup de pays intéressés.

Plusieurs initiatives de conservation avaient été développées au cours des années. Au niveau régional, Wetlands International avait d'abord participé aux travaux de l'initiative

du bassin du Niger. Le PRCM avait ensuite fourni un cadre régional pour répartir les tâches entre les organisations internationales et les agences nationales. La première réunion régionale s'était tenue en 1998 et Dakar en avait accueilli une plus importante en 2006. La Guinée-Bissau avait déjà une stratégie nationale et des initiatives basées sur des sites étaient lancées en Côte d'Ivoire, au Ghana et en Angola. Des sanctuaires de lamantins basés sur des communautés avaient été créés au Tchad et des déplacements d'exemplaires avaient été effectués dans le fleuve Sénégal de plans d'eau en contraction vers le cours principal du Sénégal.

Des commissions sous-régionales de pêche, ainsi que des autorités des bassins de cours d'eau pour le lac Tchad et le Niger, les fleuves Gambie et Sénégal, couvraient l'aire de répartition de l'espèce. Les pays étaient Parties à différents traités tels que la CMS, les Conventions d'Abidjan et de Ramsar. La nécessité d'une stratégie régionale de conservation pour le lamantin afin de contrer le déclin de la population et les menaces qui en étaient l'origine avait été exprimée dans des forums compétents tels que la CMS et la Convention d'Abidjan. La CMS pouvait fournir une approche internationale pour la protection d'une ressource partagée de grande valeur.

Les questionnaires de terrain diffusés dans la zone du PRCM avaient provoqué des réponses positives. L'engagement avait été démontré par la première réunion sur la stratégie régionale à Dakar en décembre 2006. Une participation gouvernementale d'un niveau élevé dans les processus d'Abidjan et de la CMS était un signe heureux bien que certains experts techniques aient été exclus tandis que d'autres étaient trop occupés pour participer.

Les principaux objectifs et les résultats escomptés de la stratégie étaient :

- Adoption, application et mise en vigueur de politiques et de législations efficaces dans la région.
- Meilleure compréhension de la conservation et de la gestion pour les connaissances de base et mise en œuvre de techniques éprouvées et testées. Création d'un réseau international par la CMS. Formation et développement des capacités.
- Conservation et restauration des habitats : protection de l'excellent habitat dans les lagons côtiers du Congo. Restauration d'habitats dégradés et création de sanctuaires. Réduction des captures et des massacres.
- Sensibilisation et éducation : campagnes ciblées intégrées dans d'autres programmes de sensibilisation du public. Formation pratique pour des organisations basées sur la communauté ; travail des médias.

Pour ce qui intéressait la CMS, le lamantin d'Afrique de l'Ouest était une ressource internationale vivant dans des eaux transfrontalières (fleuves Sénégal, Niger et Congo) et dans de moindres proportions le long des côtes. Des menaces importantes découlaient directement des habitudes migratoires de l'espèce (par ex. la construction de barrages sur les fleuves).

Le lamantin était couvert par plusieurs autres MEA mais aucun instrument spécifique international n'existait encore. La COP de la CMS, dans sa Recommandation 7.3 encourageait les Etats de l'aire de répartition à adopter un MoU et à élaborer un plan d'action. La CMS jouait un rôle en fournissant un cadre juridique et la constitution de moyens d'action et de réseaux.

Les étapes suivantes consistaient à publier et à diffuser la stratégie (en anglais et en français), à rechercher des options pour trouver des fonds pour la stratégie et à accroître la prise de conscience. En conclusion, M. Dodman a indiqué que le PNUE avait fait preuve d'un intérêt clair par l'intermédiaire de la CMS et des processus d'Abidjan et qu'il dépendait maintenant des correspondants nationaux de suivre cette voie par des



mesures au niveau des pays. L'approbation de la stratégie de conservation était un premier pas logique. D'autres étapes préliminaires comportaient la création d'un réseau d'experts en faveur des lamantins d'Afrique de l'Ouest qui pourrait aider à convertir la stratégie en une véritable mesure de conservation.

Le président a remercié M. Dodman de son exposé et a fait observer que le lamantin était présent au Nigeria où il était soumis à la chasse traditionnelle, sa nature docile en faisant une cible facile, notamment au cours des saisons sèches lorsque les cours d'eau étaient réduits et ensablés.

La Mauritanie a demandé d'abord quelles étaient les estimations relatives à la population et combien de jeunes naissaient chaque année et ensuite, étant donné son statut, pourquoi il ne figurait-il pas sur la liste de l'Annexe I de la CMS et, étant donné qu'il était si apprécié, pourquoi était-il massacré pour sa viande et sa graisse.

M. Dodman a fait remarquer que l'estimation de la population était difficile. Des recensements locaux plutôt que régionaux avaient été faits. Il croyait personnellement que la population totale était inférieure à 10 000 individus. Marco Barbieri a expliqué le processus d'inscription des espèces sur la liste des annexes de la CMS qui exigeait qu'une proposition officielle soit soumise par au moins une Partie à la Convention pour examen par une des sessions régulières de la Conférence des Parties. Une proposition pour inscription de l'espèce sur la liste de l'Annexe I n'avait pas encore été soumise tandis qu'elle figurait déjà sur la liste de l'Annexe II. L'inscription sur une liste d'une espèce ne changeait pas automatiquement comme changeait sa catégorie sur la Liste rouge. Cependant, la dernière réunion du Conseil scientifique de la CMS avait suggéré l'opportunité d'une inscription sur la liste de l'Annexe I. Le Dr Perrin a confirmé qu'il appartenait aux Parties de soumettre une proposition sur la base de l'existence évidente d'un déclin de la population car, même s'ils n'étaient pas précis, les chiffres généraux étaient disponibles. Tim Collins (WCS) a demandé dans quelle mesure les menaces de prises directes et de prises accidentelles avaient été prises en compte à l'atelier de Dakar en 2006. M. Dodman a répondu que, même s'il n'avait pas été possible d'exprimer ces menaces en termes quantitatifs, l'atelier avait néanmoins reconnu leur importance comme on pouvait le constater dans les travaux de l'atelier et la stratégie de conservation. Il a suggéré qu'au stade actuel la situation de l'espèce soit évaluée plutôt en termes de tendance qu'en nombres absolus. L'information était suffisante pour constater que la tendance déclinait en général et que l'espèce disparaissait dans plusieurs régions. La Côte d'Ivoire a noté que la lenteur du taux de reproduction (un veau à la fois, de longues périodes de gestation et des intervalles entre les naissances) faisait qu'il était difficile pour les lamantins de combler leurs pertes.

Le Dr Perrin a demandé d'une façon pressante aux Etats de l'aire de répartition d'élaborer avec des experts scientifiques une proposition crédible à soumettre à la prochaine COP de la CMS pour que le lamantin soit inscrit à l'Annexe I.

Les participants du Cameroun se sont référés à des observations selon lesquelles les lamantins devenaient occasionnellement consommateurs de poissons pendant la saison sèche et ils ont demandé plus de renseignements sur ce changement possible des habitudes alimentaires car ceci pourrait conduire à des conflits avec les pêcheurs et à un risque plus grand de prises accidentelles. Le Wildlife Trust a déclaré que la recherche au Gabon montrait que les lamantins faisaient des migrations saisonnières entre différents habitats où ils consommaient des nourritures différentes. Les lamantins étaient plus vulnérables pendant leur migration pendant la saison des pluies vers des eaux fermées de forêts inondées où ils étaient chassés. La Côte d'Ivoire a déclaré que l'analyse des déjections des lamantins n'indiquait pas que l'espèce consommait du poisson. La proportion d'herbes et d'autres végétaux était variable. Les lamantins ne seraient pas strictement herbivores mais ils le seraient en grande partie. La Guinée a insisté sur le fait

que le lamantin était une espèce strictement herbivore. Au Congo, des conflits avec des pêcheurs avaient conduit au massacre de lamantins parce qu'ils mangeaient le manioc dans les filets plutôt que le poisson. L'Angola, pays possédant un important secteur de pêche, a souligné la nécessité de plus de recherches dans la région afin d'évaluer l'état de la population de lamantins en raison des impacts potentiels sur l'espèce. L'Angola a demandé également que les relations soient améliorées entre les instituts de recherche régionaux et le Conseil scientifique.

Le participant du Ghana a expliqué que, même dans les eaux claires de la Floride et avec des hélicoptères, les autorités américaines n'étaient pas en mesure d'évaluer avec précision les populations, il y avait donc peu de chance que des pays africains plus pauvres y parviennent dans des rivières boueuses. Il était clair que les lamantins déclinaient et qu'il n'y avait pas de raison d'attendre une preuve définitive de ce qui était évident avant de prendre des mesures appropriées. Il a demandé qu'un calendrier soit établi et que le lamantin soit inscrit à l'Annexe I. Le Wildlife Trust a approuvé cette façon de voir et a insisté sur l'urgence de l'élaboration d'un Plan d'action pour le lamantin.

Le Sénégal a fait savoir que la conservation du lamantin avait commencé dans les années 1940 sous l'autorité des Français et continuait actuellement. Malgré ces efforts, leur nombre déclinait. Les données manquaient et une source de renseignements était les pêcheurs lorsque des études scientifiques n'étaient pas entreprises. Où il y avait des conférences, des échanges de renseignements avaient suivi pour diffuser au maximum les connaissances. Il y avait un certain nombre d'initiatives provenant de différentes organisations pour la conservation des lamantins. Les efforts devaient être coordonnés et le projet de Wetlands International était une contribution importante.

Tim Dodman a déclaré que le plan d'action et la stratégie étaient à leur stade final de rédaction et seraient diffusés lorsqu'ils seraient terminés. Le Président pensait mettre sur pied un groupe de travail pour faire progresser le plan d'action sur le lamantin, amorcer la coordination d'une proposition pour inscrire le lamantin à l'Annexe I de la CMS et planifier des synergies avec l'initiative de Wetlands international. Le groupe de travail se réunirait et ferait rapport parallèlement à la session plénière. Rappelant l'expérience positive des initiatives concernant le phoque moine, la Mauritanie estimait qu'un groupe spécifique de lamantins était une bonne façon de progresser et le Maroc a fait remarquer que le Plan d'action sur le phoque moine pourrait servir de modèle utile.

Le Tchad pensait que la stratégie préliminaire donnerait déjà de quoi faire au groupe de travail qui bénéficierait de la présence de plusieurs experts, avec un excellent tremplin pour élaborer le plan d'action. Le Dr Perrin a approuvé.

La Côte d'Ivoire a annoncé une liste des participants au groupe de travail sur le lamantin qui comprendrait des délégués des pays suivants : Gabon, Côte d'Ivoire, Togo, Cameroun, Sénégal, Ghana, Angola, Mali, Niger, Guinée, Tchad, Nigeria, ainsi que le Wildlife Trust et Wetlands International. Le président a rappelé aux délégations des pays côtiers ne comptant qu'une seule personne que leur présence était souhaitable au cours de la principale session de négociations mais leur laissait le soin de décider où leur temps aurait été mieux employé. Aucune interprétation ne serait fournie dans le groupe de travail sur le lamantin et le français serait la langue de travail.

## **10. Etat de conservation des petits cétacés dans le bassin de l'Atlantique oriental**

Marco Barbieri a expliqué que l'on avait eu l'intention de bénéficier immédiatement des colloques tenus au début de la semaine en introduisant leurs conclusions dans les débats. La session scientifique sur la conservation des cétacés dans l'Atlantique oriental avait été présidée par Antonio Fernandez Rodriguez, et Koen van Waerebeek avait joué le rôle de rapporteur. Le Dr van Waerebeek s'est référé à un projet de rapport provenant

des sessions scientifiques qui avait été diffusé et il a brièvement souligné les présentations et les discussions des deux sessions de l'Open Symposium. Il a souligné que c'était un projet qui devait être affiné et que des commentaires étaient donc bienvenus. Le résumé du rapport révisé figure à l'Annexe 3.

Le président a remercié le Dr van Waerebeek de son résumé des délibérations des jours précédents et a donné la parole au Dr Perrin qui a parlé des développements au Conseil scientifique de la CMS. Le Conseil avait examiné trois projets de proposition concernant des espèces de cétacés de la région : il s'agissait du dauphin Clymène (*Stenella clymene*), victime principale des prises accidentelles au Ghana et pour lequel aucune estimation claire de la population n'existait ; du dauphin à bosse de l'Atlantique (*Sousa teuszii*) et d'une population génétiquement discrète de marsouins de port (*Phocoena phocoena*) distincte des populations que l'on trouvait plus au nord. Le Dr Perrin a souligné qu'il s'agissait de projets de proposition qui, bien qu'approuvés par le Conseil, devaient faire l'objet d'une proposition officielle par une Partie. Avec la prochaine COP qui devrait avoir lieu en décembre 2008, la date limite des soumissions était le 3 juillet 2008, soit 150 jours avant l'ouverture de la conférence.

## 11. Options pour un instrument international au titre de la CMS

Le président a invité Marco Barbieri à présenter le point suivant. Le Secrétariat voulait des directives claires des Etats de l'aire de répartition concernant (i) la couverture taxonomique, (ii) l'aire de répartition géographique et (iii) le caractère juridique et institutionnel de l'instrument proposé.

Pour ce qui était du champ d'application taxonomique (point 11.1 de l'ordre du jour) M. Barbieri s'est référé au Document 4 qui avait déjà été diffusé. Les Résolutions précédentes (7.7 et 8.5) et la Recommandation 7.3 de la COP fournissaient une base de discussion avec une option pour limiter l'instrument aux petits cétacés et aux siréniens. La CMS avait déjà un accord (ASCOBANS) traitant de tous les petits cétacés (définis comme étant tous des baleines à dents à l'exception du cachalot). A l'origine, ACCOBAMS avait été conçu pour couvrir la même gamme d'espèces, mais avait été étendu à tous les cétacés au cours des négociations. Le MoU des îles du Pacifique couvrait également toutes les espèces de cétacés de la région.

La plupart des renseignements actuels indiquaient que les grands cétacés de l'Atlantique oriental étaient des espèces très migratrices dont l'aire de répartition s'étendait bien au delà de l'Afrique de l'Ouest. La dégradation des habitats côtiers n'était pas une menace majeure à laquelle devaient faire face les grandes baleines. Considérant que les petits cétacés et les grandes baleines étaient soumis à différentes menaces, le fait d'étendre l'instrument pour couvrir les grandes baleines pourrait causer des retards. L'Espagne a estimé qu'idéalement l'instrument devrait couvrir tous les cétacés mais qu'il était important d'établir un accord susceptible d'être étendu plus tard pour couvrir davantage d'espèces. A plus long terme, l'accord devrait être en conformité avec ACCOBAMS en raison de leur voisinage géographique immédiat. Le délégué de la Namibie a souligné que la région avait des sites de reproduction importants pour certains grands cétacés (par ex. les baleines franches des mers du Sud), qui ne seraient pas couverts si la gamme taxonomique était limitée aux petits cétacés.

Stanley Johnson a suggéré qu'une solution pragmatique serait d'inclure seulement les petits cétacés (et les lamantins) dans l'accord et les plans d'action pour le futur immédiat, mais de laisser la porte ouverte pour étendre la gamme des espèces ultérieurement. La Guinée a soutenu cette approche. Le Maroc a estimé que l'accord devrait profiter des leçons d'autres accords de la CMS comme ACCOBAMS. Le Togo a estimé que les grands cétacés devaient être inclus tout en reconnaissant qu'ils devaient faire face à des

menaces différentes.

En résumé, Marco Barbieri a déclaré que les interventions avaient reconnu les directives émanant des résolutions de la COP de la CMS. Les Parties souhaitaient faire autant de progrès que possible à l'occasion de cette réunion mais ne voulaient pas exclure la possibilité d'étendre l'instrument à tous les cétacés à un certain stade comme c'était le souhait des Etats de l'aire de répartition. La proposition de M. Johnson avait l'avantage qu'un amendement aux annexes pouvait être utilisé plutôt qu'une renégociation de l'accord. La Mauritanie a soulevé la question des doublons avec la CBI au cas où l'accord serait étendu aux grands cétacés. La proposition de restreindre l'accord, au moins au début, attirait un soutien supplémentaire du WCS, du Niger, du Sénégal et du Maroc. Le WCS a réitéré l'argument de M. Barbieri selon lequel on devait continuer à se concentrer sur le champ d'application afin d'aborder efficacement les problèmes. Le Maroc a ajouté que les Parties à la CMS étaient obligées de tenir compte de leur responsabilité au titre d'autres traités tels que la CBI. La Côte d'Ivoire et le Congo estimaient qu'il était préférable de limiter à ce stade les débats sur les petits cétacés pour lesquels la réunion était mieux préparée. La Mauritanie a souligné que de nombreuses espèces figuraient dans les petits cétacés et qu'il était préférable de limiter le champ d'application afin d'obtenir de meilleurs résultats.

Le WWF a noté qu'il y avait parfois des pratiques contradictoires. Tous les pays africains présents à la réunion, à l'exception de l'Afrique du Sud, étaient membres de la CBI, mais autorisaient aussi la chasse à la baleine.

Abordant le champ d'application géographique de l'instrument (point 11.2 de l'ordre du jour), Marco Barbieri a indiqué que les directives émanant des résolutions étaient moins claires. L'aire de répartition du lamantin était plutôt bien définie, comprenant les Etats riverains de la Mauritanie à l'Angola, plus le Mali, le Niger et le Tchad. Il fallait préciser si le Burkina Faso était un Etat de l'aire de répartition pour l'espèce. Pour ce qui était des petits cétacés, les résolutions avaient mentionné la côte de l'Afrique du Maroc à l'Afrique du Sud, les archipels de Macaronésie et les territoires britanniques au milieu de l'Atlantique (Ste Hélène, Tristan da Cunha et l'île de l'Ascension). Le gouvernement du R-U avait cependant indiqué qu'il ne souhaitait pas participer à cette association en raison des différences écologiques entre la faune des cétacés du milieu de l'Atlantique et celle d'Afrique de l'Ouest. En ce qui concernait les Etats de l'aire de répartition potentiels, le MoU devrait couvrir toute la région suggérée par les recommandations étant donné qu'aucune claire discontinuité dans la répartition des petits cétacés ne pouvait être identifiée.

La Guinée était satisfaite de la documentation. Il était clair que les pays de l'intérieur devaient participer et les pays insulaires seraient les bienvenus s'ils désiraient s'y joindre. La Côte d'Ivoire voulait une couverture géographique aussi vaste que possible étant donné qu'il n'y avait guère intérêt à protéger des espèces dans seulement une partie de leur aire de répartition. La Mauritanie voulait que soient couvertes les trois principales sous-régions – Macaronésie, golfe de Guinée et Angola.

Abordant les options dans le cadre de la CMS, Robert Hepworth a indiqué les trois principales possibilités pour un instrument de la CMS. La première était un accord de partenariat, la seconde un mémorandum d'accord et la troisième un traité juridiquement contraignant. Toutes comportaient un plan d'action mais les deux premières options n'étaient pas juridiquement contraignantes. Au sein de la CMS, l'option deux était la forme la plus largement utilisée dans la région. Les MoU pour les éléphants d'Afrique, les tortues marines (les deux en Afrique) et les cétacés des îles du Pacifique étaient tous soutenus à travers des partenariats. A titre d'exemple pour l'option trois, des accords tels qu'ASCOBANS, ACCOBAMS, AEWA et plus récemment ACAP étaient juridiquement contraignants et offraient donc plus de sécurité, mais exigeaient plus de temps à

négocier et étaient plus coûteux. Il fallait noter que la COP8 de la CMS avait clairement déclaré que le Secrétariat de la CMS ne pouvait supporter plus longtemps la responsabilité financière des MoU comme elle l'avait fait dans le passé et qu'il fallait trouver des sponsors. Il était également possible pour un MoU d'être d'abord conclu en tant que tel et d'être ensuite élevé au rang d'accord.

Le lendemain, le président a demandé aux délégués laquelle des options ils préféreraient, ayant eu la possibilité de faire leur choix depuis la veille. L'Espagne a été le premier pays à prendre la parole et elle a estimé qu'un MoU avec un plan d'action était l'option la plus souple. Les pays suivants : Sénégal, Guinée, Mauritanie, Congo, Côte d'Ivoire, Cap Vert, Togo, Niger, Namibie (délégué) (soulignant que le MoU pourrait devenir par la suite un accord si c'était nécessaire), Portugal, Gabon, Cameroun et Afrique du Sud (participants), Nigeria, Burkina Faso, Tchad et Angola, tous à leur tour, ont indiqué la même préférence. Le Maroc a trouvé que le MoU était l'option la plus raisonnable après d'être assuré qu'il comportait un plan d'action détaillé. Le Liberia a manifesté de l'intérêt pour la première option mais a également estimé qu'un MoU était un bon choix. Etant donné cette préférence unanime, l'option deux a été clairement retenue.

Ensuite, Marco Barbieri a attiré l'attention des délégués sur les implications financières. Les propositions pour un partenariat et un accord contraignant pourraient être ignorées étant donné la décision qui venait d'être prise en faveur d'un MoU. Les options pour un MoU, s'inspirant de l'expérience passée concernant le recrutement du personnel requis, étaient basées sur trois catégories de dépenses, à savoir le personnel du Secrétariat, les réunions de signataires et les activités d'application. Des chiffres indicatifs avaient été préparés pour un secrétariat soit avec du personnel ONU soit sans personnel ONU. Le modèle utilisé était un membre du personnel professionnel et un membre du personnel administratif, et trois lieux possibles pour le secrétariat : un secrétariat basé au Siège du Secrétariat de la CMS à Bonn, Allemagne ; dans un autre Etat européen de l'aire de répartition (Madrid avait servi de modèle) et un Etat africain de l'aire de répartition (le Sénégal avait servi de modèle). Le coût de la vie, et donc les salaires, était moins élevé en Afrique qu'en Europe. On avait supposé qu'il y aurait deux réunions de signataires dans chaque période triennale. Sans un plan d'action en place, il avait été difficile d'évaluer le coût des activités.

Il y avait plusieurs options pour le côté approvisionnement du budget; d'autres accords de la CMS avaient adopté des variantes des quotes-parts de l'ONU. Certains pays pourraient préférer faire des contributions en nature plutôt qu'en espèces en soutenant la mise en œuvre des activités. Des Etats n'appartenant pas à l'aire de répartition pourraient être persuadés de faire des donations volontaires, ou des financements pourraient être recherchés à partir d'autres sources extérieures. Suite aux décisions de la COP8, il était toutefois clair que la convention mère ne serait pas en mesure de supporter tout le poids de l'administration de l'accord, ces dépenses seraient donc surtout couvertes par les pays participant à l'instrument.

La Guinée a estimé que les options étaient similaires et n'était pas d'accord sur le fait que placer le secrétariat en Europe par opposition à l'Afrique créerait une grande différence en termes de coûts. Le participant de la Namibie a suggéré que trouver des synergies avec des entités existantes, telles que la Commission actuelle de Benguela et d'autres organisations régionales de pêche, pourraient réduire les coûts. La Mauritanie a demandé un délai pour étudier les aspects financiers. Le Maroc a déclaré qu'il était un peu prématuré d'entrer dans des débats au sujet des coûts. Le principe sur lequel le secrétariat reposait devrait être décidé d'abord, avant que toute discussion sur les coûts ne soit abordée, car cette structure aiderait à déterminer les moyens par lesquels les fonds seraient versés. Citant un exemple de la FAO, le Maroc a déclaré qu'il revenait aux Parties de financer les sous-bureaux. Il était possible qu'un pays soit volontaire pour proposer un siège.

Le Tchad a estimé qu'il n'y avait guère d'intérêt à se lancer dans des débats théoriques bien qu'il ait été utile d'avoir des indications chiffrées. Le Niger a approuvé et a cherché l'avis du Secrétariat sur la façon de constituer le budget et il s'est demandé si un bienfaiteur pourrait être trouvé. Robert Hepworth était reconnaissant du retour d'information des Etats de l'aire de répartition et a reconnu qu'il était difficile d'être précis en l'absence de propositions concrètes. Le Secrétariat avait constitué des partenariats avec d'autres organismes de l'ONU et il a pensé qu'une relation avec la Convention d'Abidjan devrait être envisagée. Il a aussi souligné qu'un document serait présenté au Comité permanent de la CMS en novembre proposant la création de bureaux régionaux de la CMS qui comporteraient un « nœud » africain pour assurer le service des accords africains. Il a d'autre part souligné l'expérience du MoU sur les tortues qui était resté stagnant pendant un certain temps jusqu'à ce que des fonds aient été trouvés pour le réactiver dans un partenariat. Il était confiant que des fonds seraient trouvés. La CMS avait collecté 1,5 million d'euros récemment pour des projets spécifiques. La COP de la CMS en 2008 pourrait aussi décider que réamorcer le MoU sur les cétacés africains pourrait être une priorité ou bien il se pourrait qu'un donateur se manifeste. Pour le lieu d'implantation les pays pourraient faire des offres.

Evoquant le format et la structure de l'instrument (point 11.6 de l'ordre du jour), Marco Barbieri a déclaré qu'un seul instrument pourrait couvrir toutes les espèces mais que des plans d'action séparés seraient nécessaires pour les cétacés et les lamantins. Cette approche a été approuvée par un certain nombre d'interventions de l'assemblée dont le Togo, la Mauritanie, le Niger, la Guinée, le Sénégal, la Côte d'Ivoire et le Maroc. Le Portugal voulait que le texte de l'instrument indique clairement que le Portugal n'était pas un Etat de l'aire de répartition pour les lamantins. Le Sénégal a noté que certains pays n'étaient pas des Etats de l'aire de répartition des cétacés et ce point devrait être examiné.

## **12. Rapports et recommandations des groupes de travail**

Après que le groupe de travail sur les lamantins ait conclu ses travaux, Isidore Ayissi (Cameroun) en qualité de rapporteur a fait un exposé sur les points importants du débat. Son but avait été de proposer un Plan d'action pour la conservation et la gestion du lamantin d'Afrique de l'Ouest. La possibilité de préparer une proposition pour que le lamantin soit inscrit sur la liste de l'Annexe I de la CMS a été également envisagée. La base de discussion du plan d'action était le travail effectué par Wetlands International. Le plan d'action a été structuré autour de quatre points principaux : aspects politiques et juridiques ; recherches concentrées sur l'espèce ; conservation et restauration de l'habitat ; information, éducation et sensibilisation (voir Annexe 4).

La conclusion du mémorandum d'accord au titre de la CMS devrait agir en tant que catalyseur pour que les Etats de l'aire de répartition procèdent à l'examen de la législation existante, identifient les lacunes, améliorent la mise en vigueur et assurent la liaison avec d'autres signataires. Une priorité était le renforcement de la législation et la coordination des politiques avec les ONG et les MEA aux niveaux régional et national. La législation devait être bien connue et appliquée dans tous les Etats de l'aire de répartition.

Il fallait une recherche ciblée pour améliorer les connaissances de base. Un protocole de travaux coordonnés était nécessaire afin de réduire le risque de doublons et d'aider à la dissémination des résultats dans la zone de l'accord. Les renseignements devaient être centralisés et communiqués aux responsables de sites.

Les Etats de l'aire de répartition, les ONG et la CMS avaient tous un rôle à jouer dans l'effort de conservation. Des mécanismes au niveau des sites devaient être développés.

Les habitats devaient être restaurés et/ou protégés et un plan de restauration devrait être élaboré là où c'était nécessaire. Un réseau régional devrait être constitué à partir de sites nationaux désignés. Un réseau fonctionnel régional sur les lamantins devrait être établi pour échanger des idées. Ceci pourrait être fait grâce à des ateliers et à des visites de terrain. Il était nécessaire d'identifier les zones clés et de les déclarer sanctuaires par des initiatives nationales et régionales. Les prises directes devaient être réduites ou éliminées en considérant que cela pourrait exiger la promotion d'activités alternatives (par ex. la promotion de l'aquaculture et de l'apiculture). La réduction des pressions sur les populations de lamantins était une priorité.

Pour ce qui était de l'éducation, la valeur écologique et culturelle de l'espèce serait soulignée. Des matériels devaient être produits pour une large gamme de public – enfants, décideurs et agents de conservation. Des séminaires et des ateliers aideraient à diffuser les meilleures pratiques parmi les agents de conservation et des campagnes de sensibilisation étaient nécessaires pour le public en général. Les médias, les écoles et les universités devaient figurer dans le programme.

Le groupe de travail a décidé qu'un Etat côtier (Togo) et Etat intérieur (Niger) devaient collaborer en vue de préparer une proposition pour inscrire le lamantin sur la liste de l'Annexe I de la CMS. Les autres Etats de l'aire de répartition de la sous-région devaient fournir des données valables pour renforcer le groupe de travail. La date limite pour la soumission de la proposition était le 3 juillet 2008.

Un certain nombre de pays ont félicité le groupe de travail sur les lamantins pour ses travaux. La Mauritanie a manifesté son inquiétude du fait que la référence à la chasse ne faisait pas état de prohibition mais seulement de réduction et a estimé que ceci était rétrograde étant donné que de nombreux pays avaient banni les prises directes. Pour ce qui était des campagnes de sensibilisation, la Mauritanie a également suggéré d'introduire des notions de biologie des lamantins dans les programmes scolaires. Le Sénégal est tombé d'accord avec la Mauritanie sur le fait que la terminologie utilisée dans le plan d'action devrait être révisée et être cohérente avec les politiques des pays où la chasse au lamantin était déjà bannie. Le Secrétariat a réitéré la date limite du dépôt de la proposition de l'inscription du lamantin et a proposé de fournir aux pays tous les renseignements nécessaires concernant la soumission ses propositions.

Un projet de plan d'action pour le lamantin d'Afrique de l'ouest annexé au MoU en cours d'élaboration serait préparé et diffusé pour commentaires aux Etats de l'aire de répartition avant une réunion de suivi.

Cipriano Marin (Centre UNESCO des îles Canaries) a rappelé un événement pour la région de la Macaronésie qui avait eu lieu en parallèle de la réunion WATCH. Quarante experts de la région y avaient participé et la réunion avait été appuyée par l'UNESCO et l'université Juan Carlos. La réunion avait adopté une déclaration, disponible d'abord seulement en espagnol, mais avec des traductions en anglais, français et portugais en préparation. Un exemplaire du texte serait fourni au Secrétariat pour être inclus dans le rapport de la réunion (voir Annexe 5). Les participants ont reconnu le caractère culturel et écologique unique des quatre archipels qui offraient en partie un parfait habitat à 30 des 38 espèces de cétacés présentes dans l'Atlantique.

Si l'augmentation du trafic maritime entre les îles était un problème et si des travaux nécessaires devaient être effectués pour accroître la sensibilisation du public, des progrès avaient été accomplis dans la création de zones maritimes protégées et du réseau Natura 2000, et les activités de la CMS dans la région étaient encourageantes.

Robert Hepworth s'est félicité du soutien fourni par l'UNESCO sans lequel le processus WATCH n'aurait pas été si loin et l'Année du Dauphin n'aurait pas eu un accord en tant que part de son héritage.

### **13. Décision sur le champ d'application et le processus de développement d'un nouvel instrument de la CMS**

Robert Hepworth a annoncé que, du fait de la décision de choisir l'option d'un mémorandum d'accord, un texte informel serait diffusé par le Secrétariat en tant que document de conférence. Il s'agissait d'un projet de texte non officiel du mémorandum d'accord en anglais et en français. Il serait tenu compte des commentaires des Etats de l'aire de répartition lors de la préparation du premier projet officiel et les délégués ont été invités à faire des commentaires sur la présentation générale de l'instrument qui suivait le modèle des accords existants de la CMS. Ceux-ci seraient pris en compte lors de la préparation d'un premier projet de texte formel qui devrait être diffusé ultérieurement. Il a également annoncé qu'une seconde réunion serait organisée pour finaliser officiellement le processus de négociation.

La réunion a examiné les paragraphes du projet de texte en détail, faisant des suggestions qui ont été relevées par le Secrétariat pour figurer dans un texte révisé qui serait diffusé auprès des Etats de l'aire de répartition. Ceci comportait également une demande de changement du titre du mémorandum pour qu'il y figure clairement les Etats enclavés et la Macaronésie.

Il a été convenu que les versions anglaise et française du texte final seraient également valides et que des traductions officielles seraient faites en espagnol, portugais et arabe après consultation des gouvernements concernés.

Les dispositions précises du Secrétariat n'étaient pas encore claires et devraient faire l'objet de décisions à la première réunion des signataires. La première responsabilité reposait sur le Secrétariat de la CMS mais un partenariat avec une organisation appropriée basée dans la zone de l'accord pourrait être la meilleure option (par exemple la Convention d'Abidjan). Ceci devait être choisi par les signataires. Le Tchad a souligné qu'un effort devrait être fait pour trouver des fonds et effectuer des actions de suivi sans laisser trainer le processus, comme cela était arrivé auparavant dans le cas d'autres MoU.

Robert Hepworth a entrepris d'exposer les progrès accomplis à la prochaine réunion du Comité permanent (8-9 novembre 2007). Il pourrait être possible de organiser la réunion finale de négociation au début de 2008 mais certainement avant la COP9 de la CMS.

### **14. Discussion d'un projet de plan d'action pour la conservation des petits cétacés du bassin africain de l'Atlantique oriental**

Marco Barbieri a présenté brièvement le point suivant de l'ordre du jour. La COP avait donné un mandat suffisant pour conclure un plan d'action indépendamment de tout instrument. Un projet de plan d'action, dont le format avait été inspiré par celui qui avait été développé pour le MoU sur les cétacés du Pacifique, avait été diffusé auprès des conseillers scientifiques avant la réunion, ce qui avait donné une information de retour précieuse. Il était partiellement basé sur un projet de plan pour l'Afrique de l'Ouest préparé pour la 10<sup>ème</sup> réunion du Conseil scientifique en 2001 par Koen van Waerebeek et le plan multilatéral du WWF qui était sur le point d'être présenté. Il a ensuite invité le WWF à faire son exposé après quoi les délégués ont été invités à faire des commentaires ligne par ligne. Le président a annoncé que la réunion, à ce stade, serait divisée en sessions parallèles traitant des cétacés et des lamantins.

Mamadou Diallo du WWF a expliqué qu'un plan d'action avait été rédigé conjointement avec les Etats de l'aire de répartition de l'Afrique de l'Ouest, en se concentrant sur le nord-ouest, de la Mauritanie à la Guinée. Un atelier avait été organisé et tous les pays, à



l'exception de la Guinée, y avaient participé, en s'inspirant de tous les projets WAF CET depuis 1995 et de l'atelier de Conakry. Le principal but était de se mettre d'accord sur un plan de conservation pour les cétacés et de constituer un réseau ainsi que des moyens opérationnels pour aboutir à un MoU. Le premier pas avait été d'identifier des experts régionaux, de renforcer l'échange de renseignements et d'établir des connaissances de base au niveau national. Le plan d'action avait quatre objectifs principaux : réduction de l'impact des activités humaines sur les cétacés ; mise en œuvre d'un programme de recherches ; éducation, communication et information ; coordination des activités. Les moyens pour atteindre ces objectifs comportaient un règlement pour prévenir les prises accidentelles, la création de zones marines protégées, la réduction de la pollution marine ainsi que la recherche et la surveillance. L'élaboration de plans nationaux et la collaboration avec des ONG et des instituts de conservation ainsi que des bureaux sous-régionaux de pêche étaient essentiels pour le succès du plan d'action. Des leçons pouvaient être apprises des efforts du Sénégal pour impliquer les communautés, ce qui avait été fait avec succès pour la conservation des tortues.

La Mauritanie a demandé quand le plan d'action débattu au PRCM serait diffusé et quelle action de suivi serait envisagée. M. Diallo a expliqué que le projet serait diffusé dès que possible et que la prochaine principale priorité était sa mise en œuvre. Des donateurs étaient recherchés pour que les travaux puissent commencer en janvier 2008.

Le Maroc a félicité le WWF de son exposé et l'a complimenté pour son intérêt à l'égard de l'Afrique de l'Ouest. On ne savait pas clairement si les experts marocains y avaient participé mais le rapport contenait des données scientifiques utiles pour les processus de prise de décision. Les activités de restructuration, telles que le développement de l'écotourisme et la promotion de la pêche intérieure et traditionnelle, présentaient un intérêt particulier. La Guinée a déploré le manque de suivi de l'atelier de Conakry et souligné que l'action sur le terrain était nécessaire pour réaliser le plan d'action, mais que même avec des ressources limitées des efforts devaient être faits pour améliorer l'expertise. Le Japon avait indiqué son intention de financer certaines campagnes comme celle d'un guide d'identification des cétacés. Si le Dr Koen van Waerebeek avait indiqué les prochaines étapes, peu de choses avaient émané des cercles de la CMS. Marco Barbieri a répondu que la mise en œuvre nécessitait des fonctionnaires de terrain plutôt que des administrateurs de l'Etat ou des secrétariats. Les propres ressources de la CMS étaient limitées financièrement et en personnel, mais il était confiant et pensait que des fonds seraient collectés pour mettre en œuvre le plan d'action. L'atelier de Conakry avait été le premier pas dans la négociation de l'instrument examiné actuellement à WATCH. Mamadou Diallo (WWF) a reconnu que davantage de travaux de terrain étaient nécessaires et il a ajouté que le plan d'action prévoyait un accroissement des recherches sur le terrain afin de mettre à jour les données disponibles car il n'était pas possible de préserver une espèce lorsqu'un nombre suffisant de données n'est pas réuni. Le WWF a également souligné que le développement de l'écotourisme était très important.

Abordant le Plan d'action pour les petits cétacés, l'Espagne s'est félicitée des efforts de la CMS pour ce qui est de la rédaction du document mais elle a souligné qu'il nécessitait des travaux supplémentaires. La liste des espèces couvertes devait être complétée. Dans d'autres documents, le nombre d'espèces de cétacés mentionné variait de 26 à 32. Cette anomalie devait être résolue et une étude plus approfondie de la situation de la conservation et des menaces auxquelles les cétacés devaient faire face était nécessaire.

Pour le Secrétariat, Marco Barbieri a sollicité des commentaires sur la structure et les détails. Les commentaires reçus seraient incorporés dans un projet révisé qui serait diffusé ultérieurement. Une liste définitive des espèces devant être couvertes était essentielle. Il a attribué les différences numériques à des incertitudes concernant l'aire de répartition géographique précise et des renseignements supplémentaires fournis par le

Dr Perrin et le Dr van Waerebeek. Il a en outre expliqué que le modèle choisi pour le plan d'action était celui qui avait été adopté pour le MoU de la région des îles du Pacifique. Ce modèle comportait une introduction visant à donner une vue générale du plan d'action sans entrer dans des détails et une partie opérationnelle sous une forme hiérarchique qui comportait un certain nombre d'objectifs ainsi que les cibles pour chacun d'eux. Il y avait aussi des colonnes dans lesquelles les acteurs principaux et le degré de priorité (par ex. "très élevé" les travaux devant commencer immédiatement ; "élevé" les travaux devant commencer dans un délai de trois ans et "moyen" les travaux devant commencer dans un délai de cinq ans) ont été identifiés. A ce premier stade de développement, compléter ces colonnes pourrait être trop ambitieux et exiger trop de temps.

Marco Barbieri a expliqué que la langue d'origine du Plan d'action pour les petits cétacés était l'anglais et que la version définitive serait retraduite en français. Après un échange de vues général sur sa structure, son titre et la terminologie utilisée, un examen minutieux du projet de plan d'action a suivi. Le Secrétariat a pris note de tous les changements convenus, y compris les adjonctions suggérées et les clarifications recherchées par les participants. Les délégués suggérant une autre rédaction ont été priés de faire connaître leurs propositions au Secrétariat.

#### **15. Adoption du plan d'action de conservation**

Basé sur les commentaires concernant le projet de plan d'action faits à la réunion et soumis par écrit par la suite au Secrétariat, un document révisé serait préparé et diffusé ultérieurement.

#### **16. Clôture de la réunion**

En conclusion, le président et M. Hepworth ont remercié tous ceux qui avaient rendu possible cette réunion et en avaient fait un succès.



**Annex 1**  
**Annexe 1**

**WESTERN AFRICAN TALKS ON CETACEANS AND THEIR HABITATS**

**DISCUSSIONS D'AFRIQUE OCCIDENTALE SUR LES CETACES ET LEURS HABITATS**

**LIST OF PARTICIPANTS**  
**LISTE DE PARTICIPANTS**

**RANGE STATE DELEGATIONS:****Angola**

Francisca Lourenço Pires Delgado  
 Ministerio das Pescas, Instituto Nacional  
 de Investigação  
 Rua Mortala Mohamed, Ilha de Luanda –  
 Ingombota, C.P. 2601, Luanda, Angola  
 iim-directora-geral@angola-  
 minpescas.com

Duarte Eduardo Pinto  
 Ministry of Fishery, Angola  
 duarteeduardo@hotmail.com

**Burkina Faso**

Mariam Douamba  
 Direction de la Faune et des Chasses.  
 Ministère de l'Environnement et du Cadre  
 de Vie  
 douzoumar@yahoo.fr

**Cape Verde**

Maria Edelmira Moniz Carvalho  
 Direction Generale des Peches,  
 Ministère de Infrastructures, Transports et  
 Mer  
 edelmira.carvalho@dgpescas.gov.cv;  
 edelmiramoniz@hotmail.com

**Chad**

Mahamat Hassane Idriss  
 Direction de Conservation de la Faune et  
 des Aires Protégées du Ministère de  
 l'Environnement de la Qualité de Vie et  
 des Parcs Nationaux  
 BP 905, N'Djamena, Tchad  
 mhthassan@hotmail.com;  
 mhi1962@yahoo.fr

**Congo**

Antoine Moutsouka-Mamona  
 Ministry of Tourism and Environment  
 46 rue Oboli Mikalou, Brazzaville  
 moutsoukaa@yahoo.fr

**Côte d'Ivoire**

Kouassi Remy Kouadio  
 Direction de la Protection de la Nature  
 (Ministère de l'Environnement et des  
 Eaux et Forêts)  
 14 Bp 1250 Abidjan 14  
 myssidio@yahoo.fr

**Guinea**

Abou Cisse  
 Centre National de Gestion des Aires  
 Protégées, Ministère de l'Agriculture, de  
 l'Elevage, de l'Environnement, des Eaux et  
 Forêts  
 BP 761 Conakry République de Guinée  
 cisse\_abou2@yahoo.fr

**Liberia**

James Emmons Coleman  
 Environmental Protection Agency of  
 Liberia  
 PO Box 4024, 1000 Monrovia 10, Liberia  
 or c/o Environment and Natural  
 Resources Unit, United Nations Mission in  
 Liberia HQ, Pan African Plaza Building,  
 2<sup>nd</sup> Floor, Room # 2014, Sinkor,  
 Monrovia, Liberia  
 jecoleman2@yahoo.com

**Mali**

Alfousseini Séméga  
 Ministère de l'Environnement et de  
 l'Assainissement,  
 Direction Nationale de la Conservation de  
 la Nature  
 BP 275 Bamako, Mali  
 foussemega@yahoo.fr

**Mauritania**

Azza Ahmed Cheikh Ould Jedou  
 Institut Mauritanien de Recherches  
 océanographiques et des Peches  
 (IMROP)  
 BP 22, Nouadhibou, Mauritanie  
 azzajiddou@yahoo.fr

**Morocco**

Youssef Ouati  
 Département des Peches Maritimes.  
 Ministère de l'Agriculture, du  
 Développement Rural et des Peches  
 Maritimes  
 ouati@mpm.gov.ma

**Niger**

Abdou Malam Issa  
 Direction de la Faune, de la Peche et de  
 la Pisciculture  
 BP 721 Niamey, Niger  
 malam\_ia@yahoo.fr; faune@intnet.ne

**Nigeria**

Amos Adeola Afolabi  
 Director of Forestry  
 Federal Ministry of Environment, Housing  
 and Urban Development  
 Plot 293/294, Augustus Aikhomu Way,  
 Utako District, Abuja, Nigeria  
 amosafolabi44@yahoo.com

John H. Mshelbwala  
 Assistant Director  
 Federal Department of Forestry, Federal  
 Ministry of Environment, Housing and  
 Urban Development  
 Plot 293/294, Augustus Aikhomu Way,  
 Utako District, Abuja, Nigeria  
 Johnmshelbwala2@yahoo.com

**Portugal**

Marina Loewenstein de Sequeira  
 Instituto da Conservacao da Natureza e  
 da Biodiversidade  
 Rua de Santa Marta 55, 1150-294 Lisboa,  
 Portugal  
 sequeiram@icnb.pt

**Senegal**

Djibril Diouck  
 Direction des Parcs Nationaux  
 BP 5135 Dakar Fan, Senegal  
 djibrildiouck@hotmail.com

**Spain**

Borja Heredia  
 General Directorate for Biodiversity,  
 Ministry of Environment  
 C/Gran Via de San Francisco 4, Madrid,  
 28005  
 bheredia@mma.es

Juan Luis Rodriguez Luengo  
 Regional Government of the Canary  
 Islands  
 jrodlue@gobiernodecanarias.org

**Togo**

Koukoh Nada-Abi  
 Chef de Division Promotion et Exploitation  
 de la Faune,  
 Direction de la Faune et de la Chasse,  
 Ministere de l'Environnement et des  
 Ressources Forestieres  
 B.P. 355, Lomé, Togo  
 direfaune@yahoo.fr;  
 nadasalif1964@yahoo.fr

**INTERGOVERNMENTAL ORGANISATIONS:****Abidjan Convention**

Nasséré Kaba  
 Abidjan Convention Regional  
 Coordinating Unit  
 20 BP 650 Abidjan 20, Cote d'Ivoire  
 kabanassere@hotmail.com

**Centro UNESCO de Canarias**

Cipriano Marin  
 Secretary General  
 General Mola 35, 38007 Santa Cruz de  
 Tenerife, Tenerife, Canary Islands, Spain  
 c.marin@unescocan.org

Giuseppe Orlando  
 Project Manager  
 g.orlando@unescocan.org

**SCIENTIFIC ADVISORS:**

Stanley Johnson  
 CMS Ambassador  
 34 Park Village East, London NW1 7PZ,  
 UK  
 stanleyjohnson@msn.com

William Perrin  
 CMS Scientific Council  
 Southwest Fisheries Science Center  
 8604 La Jolla Shores Drive, La Jolla, CA  
 92037, USA  
 William.Perrin@noaa.gov

Koen Van Waerebeek  
 Centro Peruano de Estudios Cetológicos  
 (CEPEC)/Museo de Delfines  
 Pucusana, Peru  
 wafricacetacea@skynet.be;  
 cepec@skynet.be

**Angola**

Amilcar Vicente J.M. Calupeteka  
 Ministerio da Agricultura a  
 Desenvolvimento Rural  
 Avenide Comandante Jika, Luanda,  
 Angola

Miguel Verissimo Morais  
 University Agostinho Neto, Faculty of  
 Science  
 Avenida 4 de Fevereiro, No. 72, 4  
 ANDAR, Sala 4.23, Luanda, Angola  
 dikunji@yahoo.com.br

**Benin**

Sévérin Tchiboza  
 Centre de Recherche pour la Gestion de  
 la Biodiversité et du Terroir (CERGET)  
 04 B.p. 0385 Cotonou, Benin  
 tchisev@yahoo.fr

**Cameroon**

Isidore Ayissi  
 Cameroon Wildlife Conservation Society  
 (CWCS)  
 Cameroon  
 iayissi@yahoo.fr

**Cape Verde**

Vanda Da Silva Monteiro  
 INDP - Institute National de development  
 de Peche  
 B. Postal 132, Mimdelo, Cape Verde  
 vanda.monteiro@indp.cv

**Congo**

Gregoire Bonassidi  
 Parc National de Conkouati Douli  
 Ministère de l'Economie Forestière  
 BP 498 Pointe Noire  
 gregoire\_bonas@yahoo.fr

**Gabon**

Solange Nguouessono  
 Ministère de l'Economie Forestière des  
 Eaux de la Pêche et des Parcs  
 Nationaux  
 BP 1128, Libreville, Gabon / BP 70,  
 Mayumba, Gabon  
 nguouessono@yahoo.fr

**Ghana**

Patrick Ofori-Danson  
 University of Ghana, Legon  
 Dep. Of Oceanography and Fisheries,  
 University of Ghana  
 PO Box LG99, Legon, Ghana  
 ofdan@ug.edu.gh

**Guinea**

Idrissa Lamine Bamy  
 Centre National des Sciences  
 Halieutiques de Boussoura (CNSHB)  
 BP-3738 Boussoura, Conakry, Guinée  
 ibamy@caramail.com

**Namibia**

Jean-Paul Roux  
 Ministry of Fisheries and Marine  
 Resources  
 PO Box 394, Lüderitz, Namibia  
 jproux@mfmr.gov.na

**Togo**

Hoinsoudé Segniagbeto  
 Department of Zoology and Animal  
 Biology  
 Faculty of Sciences, Université de Lomé  
 BP: 6057 Lomé, Togo  
 h\_segniagbeto@yahoo.fr

**South Africa**

Ntombi Makwabe  
Deputy Director, Department of  
Environment Affairs and Tourism  
nmakwabe@deat.gov.za

**OBSERVERS:****Duke Center for Marine Conservation**

Jeffrey Moore  
Duke University, 135 Duke Marine Lab  
Road, Beaufort, North Carolina 28516,  
USA  
jemoore@duke.edu

**European Cetacean Society**

Peter G.H. Evans  
Sea Watch Foundation  
Cynifryn, Abershore, Llanfaglan,  
Caernarfon, Gwynedd LL54 5RA, Wales,  
UK  
peter.evans@seawatchfoundation.org.uk

**Canarias Conservacion Society**

Manuel Carrillo  
C/Maya 8, 4D, 38204, La Laguna,  
Tenerife, Islas Canarias,  
Spain  
cetaceos@canariasconservacion.org

**GSM - Society for the Conservation of Marine Mammals**

Petra Deimer-Schütte  
Garstedterweg 4, 25474 Hasloh, Germany  
pdeimer@gsm-ev.de

Hans-Jürgen Schütte  
hjschuette@gsm-ev.de

**IFAW– International Fund for Animal Welfare**

Vassili Papastavrou  
The Old Chapel, Fairview Drive, Bristol  
BS6 6PW, UK  
vpapastavrou@ifaw.org

Celine Sissler-Bienvenu  
Fonds International pour la Protection  
des Animaux  
4, Rue Edouard Mignot, 51 100 Reims,  
France  
csissler@ifaw.org

**Loro Parque Fundacion**

Javier Almunia  
Avda. Loro Parque, s/n 38400 Puerto de  
la Cruz, Tenerife, Spain  
adjunto@loroparque-fundacion.org

**Pollmans Tours and Safaris Ltd.**

Abdulaziz Abdulrahim  
P.O. BOX 84198, Mombasa, Kenya  
abdulaziz@pollmans.co.ke

**The Pew Environment Group**

Rémi Parmentier  
The Varda Group, C/ Rioja 19, 28042  
Madrid, Spain  
remi@vardagroup.org

**TUI AG**

Michael Iwand  
Executive Director, Group Corporate  
Environmental Management

Alejandro Hidalgo  
Delegado de Medio Ambiente,  
Departamento de Desarrollo Sostenible  
medioambiente@es.tui.com

**Wetlands International**

Tim Dodman  
Hundland, Papa Westray, Orkney KW17  
2BU, UK  
tim@timdodman.co.uk

**Whale and Dolphin Conservation Society (WDCS)**

Nicola Hodgins  
Brookfield House, 38 St Paul Street,  
Chippenham, SN15 1LJ, Wiltshire, U.K.  
nicola.hodgins@wdcs.org

**Wildlife Conservation Society**

Tim Collins  
 Domaine de L'Horte, Route de  
 Carcassonne, St Hilaire, France, 11250;  
 Wildlife Conservation Society, En Face el  
 Rapha, BP 7847, Libreville, Gabon  
 tcollins@wcs.org

Kouadio Akoi  
 04 Bp 1240 Abidjan 04  
 akouadio@wcs.org

**Wildlife Trust**

Lucy W. Keith  
 Research Scientist  
 Wildlife Trust, 1601 Third Street South,  
 Suite F, St. Petersburg, Florida 33701,  
 USA  
 keith@wildlifetrust.org

**Worldwide Fund for Nature**

Wendy Elliott  
 Global Species Programme  
 Via Po 25c, 00198 Rome, Italy  
 UK  
 WElliott@wwfspecies.org

Mamadou Diallo  
 WWF WAMER  
 9639, Sacre Coeur III, PO Box 22928  
 Dakar, Senegal  
 mdiallo@wwfsenegal.org;  
 mlsdiallo@gmail.com

**CMS SECRETARIAT:**

UNEP/CMS Secretariat  
 UN Campus  
 Herrmann-Ehlers-Str. 10  
 53113 Bonn, Germany  
 Email: secretariat@cms.int

Robert Hepworth  
 Executive Secretary  
 Email: rhepworth@cms.int

Marco Barbieri  
 Scientific & Technical Officer  
 Email: mbarbieri@cms.int

Francisco Rilla Manta  
 Information and Capacity-Building Officer  
 Email: frilla@cms.int

Heidrun Frisch  
 Marine Mammals Officer  
 CMS/ASCOBANS Secretariat  
 Email: hfrisch@cms.int

Robert Vagg  
 Report Writer  
 Email: rvagg@cms.int





**Annexe 2**

**WESTERN AFRICAN TALKS ON CETACEANS AND THEIR HABITATS**

DISCUSSIONS D'AFRIQUE OCCIDENTALE SUR LES CETACES ET LEURS HABITATS

**AGENDA**

# Négociation d'un instrument sous l'égide de la CMS pour la conservation du lamantin d'Afrique de l'Ouest et des petits cétacés du Bassin Atlantique Orientale

Président: John Mshelbwala



1. Remarques liminaires
2. Signature du Mémoire d'Accord concernant les mesures de conservation en faveur des populations de l'Atlantique orientale du Phoque Moine de la Méditerranée
3. Tisser les liens pour une conservation internationale: Le potentiel de la CMS pour protéger et conserver les populations de cétacés (orateur invité)
4. Adoption de l'agenda de la réunion, calendrier des travaux et objectifs
5. Election des membres du bureau
6. Constitution du Comité de vérification des pouvoirs
7. Contexte de l'initiative de la CMS sur les mammifères marins d'Afrique de l'Ouest
8. Synergies avec la Convention d'Abidjan
9. Statut de la Conservation du lamantin d'Afrique de l'Ouest et plan d'action
10. Statut de Conservation des petits cétacés du Bassin Atlantique Oriental
11. Options pour un instrument international sous l'égide de la CMS
  - 11.1. Couverture taxonomique
  - 11.2. Couverture géographique
  - 11.3. Instruments de la CMS sous l'article IV de la Convention
  - 11.4. Autres options de coopération dans le cadre de la CMS
  - 11.5. Considération financière et administrative
  - 11.6. Forme de présentation d'un futur instrument de la CMS, y compris des plans d'action
12. Rapports et Recommandations de groupes de travail
13. Décision sur la portée et le processus pour développer un nouvel instrument sous l'égide de la CMS
14. Examen d'un projet de plan d'action pour la conservation de petits cétacés du Bassin Atlantique Oriental d'Afrique
  - 14.1. Coopération internationale
  - 14.2. Législation et politique
  - 14.3. Ecosystème/ Protection de l'habitat
  - 14.4. Réduction des menaces
  - 14.5. Recherche et le Monitoring
  - 14.6. Renforcement des capacités
  - 14.7. Education et prise de conscience du public
  - 14.8. Tourisme basé sur les petits cétacés
15. Adoption du plan d'action
16. Clôture de la réunion



**Annex 3**  
**English only**

**WESTERN AFRICAN TALKS ON CETACEANS AND THEIR HABITATS**

**DISCUSSIONS D'AFRIQUE OCCIDENTALE SUR LES CETACES ET LEURS HABITATS**

**REPORT OF THE SCIENTIFIC SYMPOSIUM**  
**16-17 October 2007**

## **Session 1: Cetacean Conservation in the Eastern Atlantic Basin (16 October 2007)**

Chairman: Antonio Fernández Rodríguez

Rapporteur: Koen Van Waerebeek



### **The Small-Cetacean Fauna of the West Coast of Africa and Macaronesia: Diversity and Distribution**

Bill Perrin / CMS Scientific Councillor for Marine Mammals (presenter) and K. Van Waerebeek

This review paper summarized the reported presence of small cetaceans (31 species) in range states in Atlantic Africa and Macaronesia. The authors did not verify authentication levels of individual records and reports, unless indications existed that these were obviously erroneous. Considerable variation was found in research effort between countries which partly translated in widely variable levels of species reports. For instance, there is good faunistic information in Senegal while no published records exist for some other countries (Nigeria, Togo, Sao Tomé and Príncipe). Many gaps exist in information about distribution, abundance, population divisions and catches (bycatch and direct).

### **Cetaceans in the Eastern Central Atlantic Ocean: Diversity and Threats Faced in the Macaronesia Islands**

Manuel Carillo / Canarias Conservation Society

In the North and South Atlantic respectively 38 and 48 cetacean species are recognized, of which 13 species are Atlantic Ocean endemics. Macaronesia has 31 cetacean species (81.7% of all North Atlantic species), of these 12 are cosmopolitan and 14 are warm temperate species. Exceptional in the Canary Islands is the fact that several beaked whales (ziphiids) can readily be observed. In the period 1991-2007, 556 stranded specimens were available for study, covering a period of high mortality in 1996-1998. Most strandings are of natural or indeterminate cause. Several threats were identified including high levels of ship strikes, ingested marine debris (such as plastic bags), even a beaked whale killed by shotgun. In 1999-2007, 51 cases of vessel collisions were registered (mostly in Tenerife), compared to eight cases in 1991-1998. Peaks occurred in April – July and 40.6% of cases were sperm whales.

### **Functions and Effects of Sound for Cetaceans and the Initiative "Roas"**

Natacha Aguilar de Soto / La Laguna University

This paper explored the question of noise pollution in the region and briefly explained the concept of sound levels in different media. Sperm whale clicks and military sonar can reach 235 +dB while air gun arrays can reach even higher, up to 250 +dB. Different cetacean species exhibit different sensitivities which cannot be represented by a single number. Low frequencies are hardly absorbed by sea water and may travel over 100km in deep water. Cetaceans use sound for navigation, finding food and avoiding predators. For deep divers echolocation is the only way to find prey in the dark. Signal to noise ration is a measure that quantifies the effect of how noise masks signals and may interfere with important biological functions. In the Canaries, an increase of underwater noise of 3 dB per decade was detected since 1950. At 700m depth a 'fog of sound' may be created. Other negative effects apart from masking include: changes in acoustic sensitivity, spatial avoidance, stress response, interruption of foraging, and changes of vocal behaviour. Several mass strandings in the Canaries have been correlated to naval exercises. Off El Hierro, a strong bathymetric profile exists with year-round beaked whale presence. Therefore the author proposes a protected area designation for El Hierro. Recent research includes the tagging of both *Z. cavirostris* and *M. densirostris* with satellite receivers.

## **GloBAL – Global Bycatch Assessment of Long-lived Species**

Jeffrey Moore / Duke University

Mr Moore informed about their global project that tries to assess levels of bycatch of cetaceans, pinnipeds, seabirds, turtles and sharks, through analytical case studies, rapid bycatch assessments and regional assessments, taken into account finite resources. Bycatch is ubiquitous but poorly understood. Synthetic analyses and novel approaches to estimate population impacts are scheduled. A case study of the harbour porpoise in the Gulf of Maine is explained. Several life history parameters are estimated, e.g. natural survivorship, natural mortality rate, mortality rate due to bycatch and calf mortality. Rapid bycatch assessments have been made for Sierra Leone, Cameroon and Nigeria, assessing gear types and species caught. Finally a meta-analysis is meant to lead to regional/global bycatch estimates.

In a brief discussion, Mr Perrin cautioned that interview data with fishermen are often not reflected by direct observations. Mr Moore replied that they seek to know a relative order of magnitude of catches and that a minimum set of data is still useful. Ms Deimer also called for caution and cited the example of the Baltic Sea where deliberate sinking of bycaught specimens is typical in order to erase evidence. Mr Moore believed that variation in protection legislation translates into differences in honesty of fishermen. Senegal's delegate announced a new project on the bycatch of sea turtles where fishermen will be asked also to declare catches of small cetaceans.

## **The Role of the Government of the Canary Islands in the Conservation of Cetaceans**

Juan Rodriguez Luengo / Government of Canary Islands

Due to their particular geographical characteristics, the Canary Islands have a large diversity of cetacean species. The Government of the Canary Islands helps maintain these species by regulating whale-watching activities and promoting research and public outreach. All species of cetaceans present in the Canary Islands, as well as large marine areas where they live, are protected by EU legislation. In the Canary Islands there is a very specific regulation for whale-watching activities, which is one of the most complete worldwide. Every vessel used for this purpose must be authorised and obey a code of conduct. The Government of the Canary Islands also carries out studies on stranded cetaceans since this is a very important source of information for scientists and conservationists. As a consequence of a mass beaching in 2002 coinciding with military manoeuvres, an agreement was signed with the Ministry of Defence in order to minimise acoustic impacts or to stop military activities in areas populated by cetaceans. Besides, the Government of the Canary Islands supports a number of projects to collect useful data with the aim of minimising mortality caused by collisions and interactions with aquaculture.

## **SECAC's Research Programme on Cetacean Populations of the Canary Islands**

Vidal Martín / Society for the Study of Cetaceans in the Canary Archipelago

Initial studies by SECAC occurred in the 80s and 90s on short-finned pilot whales. 29 species of cetaceans have been registered in the Canary Islands. Recent additions include harbour porpoise and Sowerby's beaked whale. SECAC is a scientific NGO focussing on research, conservation and education activities. Main topics of interest have included strandings, natural history and distribution of cetaceans in the Canaries. Special projects have studied the diving behaviour of short-finned pilot whale, which revealed that they occasionally predate on the giant squid *Architeuthis dux*, as well as examined mass strandings of ziphiids. Special areas of conservation SACs have been proposed. The Canary Island Cetacean museum holds 147 specimens of 22 species, and has attracted 50,000

visitors over two year's time. The Museum's 'Cetotaxon' project is accessible on the web (<http://www.emecetus.com/index.php>).

### **Cetacean Research in Mauritania and Perspectives**

Azza Ahmed Cheikh Ould Jedou / Institut Mauritanien de Recherches Océanographiques et des Pêches (IMROP)

Main activities related to marine mammals have included an inventory of species and skeletal specimens available in Mauritania. At least two national parks, the Parc National du Banc d'Arguin (PNBA) and the Réserve satellite du Cap Blanc contain very important habitat for several marine mammal species (e.g. harbour porpoise, Atlantic humpback dolphin, common bottlenose dolphin, monk seal). Ms Jedou informed about a remarkable list of national legislation and regulations that somehow protect Mauritanian marine mammals and their habitat. Also several international conventions have been signed which cover the conservation of these species. Recent work by the Institut Mauritanien de Recherche Océanographique et de Pêches (IMROP) has addressed seasonal mass strandings of dolphins in Mauritania, the development of a national marine mammal database and the set-up of a dedicated office for marine mammal issues. Ms Jedou discussed the almost annual strandings of large numbers of small cetaceans and suggested as known or potential causes, bycatch, viral diseases or toxic algal blooms. Pelagic trawlers off Mauritania are known to incidentally take large numbers of dolphins. IMROP participates in annual cetacean surveys organised at regional level. The preparation of a French-language marine mammal guidebook for use by non-specialists is highly desirable. IMROP is also involved in studies of the Cap Blanc monk seal population.

### **Inventory and Status of Cetaceans in Guinea**

Idrissa Lamine Bamy / Centre National des Sciences Halieutiques de Boussoira (presenter), B. Kaba, S. Konate, N. Keita, M. Dia, H. Tall and K. Van Waerebeek

Cetaceans in Guinea are fully protected by Guinea's Fisheries code. Stranding, bycatch and sighting records were reviewed. We identified low levels of small cetacean captures in Guinea's waters. Twelve cetacean species have been registered till date, including three baleen whales: Bryde's whale, minke whale and humpback whale, as well as nine species of odontocetes: pygmy sperm whale, common bottlenose dolphin, Atlantic humpback dolphin, Atlantic spotted dolphin, pantropical spotted dolphin, common dolphin, rough-toothed dolphin, short-finned pilot whale and sperm whale. This checklist is believed to offer an incomplete view of the cetacean biodiversity and continued research should further establish the spatial and temporal distribution of cetaceans along the Guinean coast.

### **Survey for the Conservation of Dolphins in Ghanaian Coastal Waters**

Patrick Ofori-Danson / University of Ghana (presenter), J. Debrah and K. Van Waerebeek

Surveys of artisanal ports were undertaken to identify dolphin species and other small cetaceans landed by local fishers in coastal Ghana between 1998 and 2000. Identifications were based on direct examination by the authors or from photographic evidence. Altogether, 14 out of 18 small cetaceans reported from the West African sub-region were identified. Catches were predominated by Clymene dolphin (35%), followed by pantropical spotted dolphin (17%), common bottlenose dolphin (16%) and the Risso's dolphin (7%). Although some coastal communities traditionally revere dolphins, pressure from rapid population growth and declining fish catches have currently made them an immediate food need and their meat is consumed fresh or smoked. The main threats are unregulated accidental or directed takes by drift gillnets or purse-seines and the use of dolphin meat as bait for catching shark whose fins are exported to Asian markets. The increasing pressures from these artisanal fisheries call for the enforcement of existing national conservation legislation

(Wildlife Conservation Regulation, 1971 or Legislative Instrument 685) and the adoption of new measures to address small cetacean conservation. In support of this effort, some short-term and long-term interventions are discussed needed to protect small cetaceans and substantially increase research. Dolphin-watching is considered a potential source of ecotourism as the number of international visitors to Ghana is projected to increase.

### **An Overview of Cetacean Research and Conservation Issues along the Namibian Coast**

Jean-Paul Roux / Ministry of Fisheries and Marine Resources

Namibia's 1500km coast is influenced by the cold Benguela current. Since 1990 cetaceans are protected in its 200nm EEZ. Directed and incidental catches have been recorded for dusky and Heaviside's dolphins. Entanglements have affected *Mesoplodon* sp., southern right whale and humpback whales. Known and potential threats include mariculture, harbour development, an increase in shipping, marine mining (sands) and unregulated whale watching. So far, 8 baleen whales and 23 odontocetes have been identified for Namibia. Since 1996 the southern right whale has been found calving in Namibian waters. From that moment, photo identification and aerial censuses have been undertaken. The Namibian 'population' seems to be separated by 4° latitude from the South African 'population'. Minke whales also occur in coastal waters. A MPA is proposed in southern Namibia in order to protect Heaviside's dolphins, the humpback whale migration corridor and breeding southern right whales.

### **Techniques for Studying Cetaceans: A Review of Benign Research Methods**

Vassili Papastavrou / International Fund for Animal Welfare

The use of a sailing boat (*Song of the Whale*) in whale research has the great advantage of reducing noise. The International Fund of Animal Welfare (IFAW)'s current lines of field research on cetaceans include passive acoustics, density evaluation, directional finding (mostly of sperm whales), deployment of acoustic monitoring buoys, and photo-identification of individual sperm whales as well as other species. Other projects address video-range tracking, visual surveys and photogrammetry. Photogrammetry can be used for one-time body length measurements of whales at sea but also to estimate growth in the case of re-sampling. IFAW has developed "Logger" software for data entry while conducting visual surveys of cetaceans. The software is freely available on IFAW's website.

### **How Pathology Can Help Us without High Technology and Big Science**

Antonio Fernández Rodríguez / University of Las Palmas

The Canaries have changed dramatically in the last 50 years, including a dramatic change in their approach to cetaceans, basically from considering cetaceans a potential food item to highly developed tourism and specialized research. Mr Fernandez's laboratory focuses on studies of the causes that make cetaceans strand. Of 29 species of cetaceans identified around the Canary Islands, 26 species have stranded. Mortality is in 35% of cases from confirmed anthropogenic causes and 65% from natural or unknown causes. The former include death from contamination, ingested plastic bags, dolphin-watching, bycatch and naval exercises. In recognition of the threat of mass mortality, a (military) sonar-free area of 50nm was established around the islands. Key factors in successful research have included broad national and international collaborations, proper communication and human resources mobility.

**Sub-Regional Action Plan for the Conservation of Cetaceans in West Africa**

Mamadou Diallo / WWF WAMER (presenter) and W. Elliot

Globally the issues that WWF has addressed include: (1) reduction of lethal bycatch; gear and solutions database (how make an unsustainable take sustainable); (2) pollution; (3) fresh water cetaceans; (4) raising awareness; (5) emerging threat: climate change. Further, the WWF subregional action plan includes the definition of Marine and Freshwater 'ecoregions'. The WWF WAMER programme covers Mauritania, Senegal, The Gambia, Guinea-Bissau, Guinea and Cabo Verde. Past main issues and campaigns concerned overfishing, unsustainable fisheries agreements, poor governance of marine and coastal resources, and raising public awareness. The goals of WAMER include policy formulation, regulatory and protective measures, improvement of scientific knowledge; improvement of law and its application and the enhancement of public awareness. Recently the development of a PRCM/CCLME partnership is progressing.



## **Session 2: Cetaceans and Sustainable Development (17 October 2007)**

Chairman: Michael Iwand

Rapporteur: Koen Van Waerebeek



### **Blue and Gray Whales in Baja California and the Sea of Cortez: Lessons for Sustainable Development**

Stanley Johnson / CMS Ambassador

A burning issue often raised is whether whale-watching enterprises really can be developed and maintained as long-term sustainable enterprises, without negative impacts on the whale populations they target. With this question in mind Mr Johnson visited Baja California to see for himself what the potential impact could be both on grey and blue whales, as well as on the local fishers communities. With a wealth of images of magnificent Bahia San Ignacio and its remarkably rich fauna, Mr Johnson suggests that grey whales, far from being disturbed by humans in small inflatable boats, in some cases, apparently driven by curiosity, rather seem to enjoy the attention. Skippers and guides, many former fishers, are locals and heavily rely on this employment. Interestingly, after a visit by the then Mexican president Fox and spouse, both enjoying the whales, the giant salt plant project proposed by the Mitsubishi Corporation was cancelled. The negative impact on the whales by a large salt plant would have been potentially disastrous. Good groups of blue whales were sighted, ambassadors for whale conservation in their own right.

### **Towards the establishment of a Marine Protected Area for Cetaceans in Macaronesian Waters**

Javier Almunia / Loro Parque Fundación

Loro Parque Fundación (LPF) is an NGO linked to Loro Parque Zoo, which enjoys a research budget of ca. 700,000 Euro. Cetaceans are used as flag species. The idea of the establishment of a Marine Mammal Sanctuary in the Macaronesia region has a long history, and was initially promoted by IFAW and GSM. Currently, LPF has assumed it as one of its own goals. Over the past twenty years major progress has been made in the scientific knowledge of cetaceans of Macaronesia and the concept of MPAs has evolved to respond to new conservation challenges in marine ecosystems. In the light of this new knowledge, a simple extension of the Madeira Sanctuary of Marine Mammals may not be enough. LPF promotes the idea of a Macaronesian Sanctuary for cetaceans as part of a major strategy for the conservation of eastern Atlantic cetacean populations. Further it is recommended that a holistic perspective is maintained towards an ecosystem-oriented management. LPF suggests that the initial idea must be revised in order to find the best way to protect cetacean populations in the area. YoD and WATCH are identified as major opportunities to gather some of the most renowned experts on MPAs and ask them to work together towards a Macaronesian Cetacean Marine Protected Area. LPF promoted the celebration of a side event that will discuss all these aspects and will come up with a recommendation on the most effective tools to protect the cetaceans in Macaronesia and the eastern Atlantic. If the creation of a MPA is identified as a necessary tool, the conclusions of the side event will identify the priorities for scientific research.

### **The Year of the Dolphin in Kenya – Report on a Highly Successful Campaign**

Abdulaziz Abdulrahim / Pollmans Tours & Safaris Ltd.

The project has multiple aims including: to encourage local community sustainable livelihood; to establish a long-term educational conservation programme; to involve policy makers and the mobilization of tourism stakeholders; provide incentives for local communities, and

ensure the continuity of the Year of the Dolphin (YoD) because of its great success. Four Kenyan coastal towns have been involved (Shimoni, Mombasa, Watamu, and Malindi) all of these fishing communities. Good collaboration was established with a number of national institutions, perhaps most notably the Kenya Wildlife Service and the Forest and Fisheries Department. Mr Abdulrahim illustrated the grassroot involvement of locals, especially women, children and elders as well as fishermen. Women are natural role models for children.

A Code of conduct on how to approach dolphins was established and ceremoniously handed over to the authorities. Social involvement included a variety of activities with a local school. The importance of providing incentives to reward conservation action was repeatedly mentioned. Examples include a guided visit to a Marine Park, a snorkelling and dolphin watch, and a free luncheon. One scheme ensured that 1 dollar for every tourist booked on a dolphin watch excursion was dedicated to development of social activities. Interestingly, beach and forest clean-ups were also linked to the YoD activities. One result consisted of villagers cutting fishing lines of an illegal longliner. 15 operators stopped encouraging swimming with dolphins and generally the Code of conduct was implemented.

### **CMS – Wildlife Watching and Tourism**

Heidrun Frisch / CMS Secretariat

A CMS-produced brochure on the subject illustrates 12 case studies that show how best to promote environmentally, economically and socially sound wildlife watching. Based on these and other examples, it contains concrete recommendations for implementation of the concept of sustainable use and wildlife watching. Ms Frisch expanded on four case studies that related to the marine environment: (1) sea turtles and tourism in Brazil, with community involvement in turtle protection and research; (2) whale sharks and shark-watching in the Seychelles; (3) whale-watching of southern right whales in Peninsula Valdés, Argentina; (4) development of whale-watching guidelines in the ACCOBAMS area.

Four areas need to be addressed to improve the sustainability of wildlife watching tourism and generate real and long lasting returns:

1. Improve understanding of the biology of watched species and monitoring of the effects of tourism on them.
2. Improve guide training and interpretation.
3. Evaluate conditions required for wildlife watching tourism to be a viable option particularly for generating net revenues for conservation and benefits for local communities.
4. Improve planning and management of tourism in protected areas and wildlife viewing sites.

The brochure can be downloaded from the CMS website or ordered through Earthprint.com.

### **Building the Ground for Whale Watching Management – Lessons from a "Best Practice" Perspective**

Fabian Ritter / M.E.E.R. e.V.

So far 21 species have been identified off La Gomera, which is the highest species density in Europe. Since 1997 we utilize dolphin-watching boats as research platforms. Activities include clean-up ocean trips (flotsam is collected), practical courses, development of a research and education centre. M.E.E.R. has multiple partners and cooperates with the tourism industry. Its research consists of collecting sighting data (> 5,000 entries), behavioural observations (in relation to dolphin-watching boats), photo-identification, land-based observations, tourist surveys and socio-economic impact studies. Primary study species are short-finned pilot whale, common bottlenose dolphin, Atlantic spotted dolphin and common dolphin (seasonal). Pilot whales rarely interact with boats, while Atlantic spotted dolphins often bowride. M.E.E.R. believes that cooperation with NGOs and tourism industry is beneficial. A research report is available on request.

## **Whale Watching in Spain: Working Towards a National Regulation to Prevent Disturbance**

Borja Heredia / Ministry of Environment

Spanish waters contain up to 27 cetacean species. A well-known example is the fin whale population in the Mediterranean. Spanish whaling in the Bay of Biscay (last take in 1890) almost exterminated the Northeast Atlantic right whale. In recent years, the Canaries have been a pioneer in dolphin watching. Globally, growth in whale-watching has been exponential, e.g. in Andalusia 400,000 watchers generate 5M euros in ticket sales only. After long deliberations, a Royal Decree for cetacean protection in Spanish waters is foreseen for November 2007. An interesting concept is the 'mobile protected area' around a moving group of cetaceans. It has a 500m radius (buffer zone), is 60m deep (exclusion zone) and 500m high airspace buffer zone. All physical contact with cetaceans is prohibited. Fines can run up to 300,000 euros. Finally, Mr Heredia briefly discusses the issue of killer whales depredating on tuna in the Straits of Gibraltar.

## **The Whale and Dolphin Conservation Society: Our Role in Sustainable Whale-Watching**

Nicola Hodgins / WDCS

The benefits of whale watching include: it is an alternative to captivity and hunting and it can generate significant economic benefits for local communities. Further, it can be a platform for changing attitudes and for research. It is environmentally sustainable if properly conducted, and has a clear conservation and educational function. Admittedly, this does not apply to all whale-watching enterprises. WDCS actively promotes land-based whale-watching because of no interaction with and a lack of impact. Ms Hodgins then summarizes WDCS activities with the Firth of Forth (northeast Scotland) population of common bottlenose dolphins. It consists of some 130 specimens and is the only substantial and resident population in the North Sea, and it is also the most northern one. It has some of the biggest bottlenose dolphins around. Since the fishing industry in the area has been in a steady decline, the tourism generates a welcome income for locals. Ms Hodgins further explained the WDCS Dolphin Space Programme.



**Annexe 4**

**WESTERN AFRICAN TALKS ON CETACEANS AND THEIR HABITATS**

DISCUSSIONS D'AFRIQUE OCCIDENTALE SUR LES CETACES ET LEURS HABITATS

**PROJET DE PLAN D'ACTION POUR LES LAMANTINS D'AFRIQUE DE L'OUEST**

Objectifs, Thèmes & Mesures	Chef de file	Priorité
<b>Objectif stratégique : Améliorer l'état de conservation des lamantins africains dans l'ensemble de leur aire de répartition</b>		
<b>Thème 1 : Législation et politique</b>		
<b>Objectif spécifique 1 : Améliorer les politiques et la législation pour la protection des lamantins et renforcer leur application</b>		
<b>Résultat escompté 1.1 : Des politiques efficaces sont établies pour la conservation des lamantins aux échelons régional et national et des mécanismes sont en place pour leur application dans tous les Etats de l'aire de répartition</b>		
<b>Actions recommandées :</b>		
Procéder à un examen critique des politiques régionales et nationales existantes relatives à la conservation des lamantins.	CMS / Etats	Elevée
Incorporer des mesures spécifiques de conservation des lamantins dans les politiques régionales et nationales pertinentes existantes.	CMS / Etats	Elevée
Etablir des politiques régionales fortes pour la conservation des lamantins et, le cas échéant, fournir un soutien stratégique pour renforcer les politiques nationales.	CMS / Etats	Elevée
Etablir des mécanismes pratiques pour faciliter l'application de politiques aux niveaux régional et national.	CMS / Etats	Elevée
<b>Résultat escompté 1.2 : Des cadres législatifs efficaces sont établis pour la conservation des lamantins dans tous les Etats de l'aire de répartition</b>		
<b>Actions recommandées :</b>		
Procéder à un examen critique des instruments législatifs existants aux échelons national et local (par ex. codes de conduite).	Etats	Elevée
Réviser la législation existante et, le cas échéant, élaborer de nouvelles mesures législatives spécifiques pour la protection des lamantins (par ex. incitations et sanctions).	Etats	Elevée
Incorporer des mesures spécifiques de conservation pour les lamantins dans les instruments législatifs pertinents aux échelons national et local en coopération avec les parties prenantes pertinentes.	Etats	Elevée
<b>Résultat escompté 1.3 : Les politiques et la législation relatives à la conservation des lamantins sont largement adoptées et bien connues des parties prenantes</b>		
<b>Actions recommandées :</b>		
Sensibiliser les décideurs, les autorités et les communautés locales au sujet des dispositions politiques et réglementaires pour la conservation des lamantins et encourager leur application.	Etats	Elevée

<b>Objectifs, Thèmes &amp; Mesures</b>	<b>Chef de file</b>	<b>Priorité</b>
Développer la capacité des agences chargées d'appliquer la législation relative à la conservation des lamantins.	Etats	Elevée
Développer largement la conscience envers les politiques et la législation relatives à la conservation des lamantins dans tous les groupes de parties prenantes.	Etats	Moyenne
Développer des outils d'information et de sensibilisation appropriés pour promouvoir la conservation des lamantins, notamment pour une utilisation locale.	ONG	Moyenne
<b>Résultat escompté 1.4 : Large application de la législation relative à la conservation des lamantins</b>		
<b>Actions recommandées :</b>		
Promouvoir l'application de la législation relative à la conservation des lamantins à un niveau régional grâce à la mise en œuvre de conventions internationales et de règlements transfrontaliers.	CMS	Elevée
Appliquer la législation relative à la conservation des lamantins à l'échelon national, notamment dans des sites non protégés.	Etats	Elevée
Promouvoir l'application de la législation aussi largement que possible, notamment en ce qui concerne la chasse et le commerce des lamantins.	Etats/ CITES/CMS	Elevée
<b>Thème 2 : Recherche appliquée</b>		
<b>Objectif spécifique 2 : Améliorer la compréhension des lamantins d'Afrique de l'Ouest et utiliser l'information pour la gestion de leur conservation</b>		
<b>Résultat escompté 2.1 : Améliorer la connaissance des lamantins d'Afrique de l'Ouest grâce à des initiatives de recherche nationales et régionales</b>		
<b>Actions recommandées :</b>		
Développer et harmoniser les méthodologies et les protocoles pour la recherche et la surveillance concernant les lamantins d'Afrique de l'Ouest	SSG	Elevée
Conduire des programmes de recherche appliquée sur les lamantins d'Afrique de l'Ouest en se concentrant sur les lacunes identifiées en matière de connaissance, notamment afin de permettre une conservation et une gestion efficaces de l'espèce.	Etats & partenaires	Elevée
Effectuer une surveillance régulière des populations de lamantins, notamment aux sites clés.	Responsables de sites	Elevée
Déterminer des zones importantes pour les lamantins, notamment pour leurs déplacements, leur alimentation et leur reproduction, et développer des mécanismes pour réduire la pression exercée sur les lamantins dans ces zones.	Etats & partenaires	Elevée
Etablir une base de données scientifique et socio-économique sur les lamantins d'Afrique de l'Ouest.	WI & partenaires	Elevée

Objectifs, Thèmes & Mesures	Chef de file	Priorité
<b>Résultat escompté 2.2 : Des mécanismes efficaces de gestion et de conservation sont établis pour les lamantins d'Afrique de l'Ouest</b>		
<b>Actions recommandées :</b>		
Etablir des programmes de recherche appliquée et de gestion basés sur des sites pour la démonstration de mécanismes de conservation appropriés.	Etats / ONG	Elevée
Evaluer et améliorer les mécanismes de conservation et de gestion des lamantins à différents niveaux (par ex. niveaux de la région, du bassin hydrographique et de la communauté).	CMS/ org. sous-régionales/ONG	Elevée
Identifier les sites clés pour la conservation des lamantins et élaborer des propositions pour leur protection et leur gestion.	Etats / ONG	Elevée
Identifier les besoins clés en matière d'habitats pour des lamantins de différentes zones et établir des mécanismes pour prévenir la destruction et la dégradation de ces habitats.	Etats	Elevée
Concevoir et utiliser des outils pratiques, tels que des manuels de surveillance et des formulaires normalisés, afin de renforcer la capacité régionale dans la surveillance et la gestion des populations de lamantins d'Afrique de l'Ouest.	SSG /ONG	Elevée
<b>Résultat escompté 2.3 : Etablissement d'un réseau régional concernant les lamantins renforcé par un développement de la capacité d'intervenir et des initiatives d'échange</b>		
<b>Actions recommandées :</b>		
Etablir un réseau régional concernant les lamantins avec un engagement actif d'institutions et de personnes appropriées pour le partage et l'échange de renseignements aux niveaux national, régional et international.	CMS	Elevée
Elaborer et gérer des programmes de formation et de développement de capacités pour des acteurs impliqués dans la gestion et la surveillance des lamantins d'Afrique de l'Ouest.	Etats & partenaires	Elevée
Identifier et approvisionner un centre régional pour la fourniture d'avis d'experts sur les lamantins d'Afrique de l'Ouest, le développement de capacités et l'échange de renseignements avec un site Web régulièrement mis à jour, une base de données et autres moyens.	WI & partenaires	Moyenne
Organiser des ateliers régionaux d'échange sur les résultats de la recherche.	WI & partenaires	Moyenne
Développer et organiser des visites d'échange entre Etats et communautés.	WI & partenaires	Moyenne

Objectifs, Thèmes & Mesures	Chef de file	Priorité
<b>Thème 3 : Restauration &amp; sauvegarde des habitats des lamantins</b>		
<b>Objectif spécifique 3 : Réduire les pressions sur les lamantins d’Afrique de l’Ouest par la restauration et la sauvegarde de leurs habitats</b>		
<b>Résultat escompté 3.1 : Désignation de sites fournissant des habitats clés pour les lamantins en tant que sanctuaires et grâce à des initiatives nationales et régionales</b>		
<b>Actions recommandées :</b>		
Créer des réseaux de sanctuaires qui fournissent un excellent habitat et des zones de refuge pour le lamantin d’Afrique de l’Ouest (par ex. sanctuaires basés sur des communautés, aires marines protégées), sur la côte et dans chaque bassin de rivière.	Institutions régionales (par ex. NBA)	Elevée
Elaborer et mettre en œuvre des plans de conservation pour le lamantin d’Afrique de l’Ouest à un niveau écorégional (par ex. PRCM, Bassin du Niger), au niveau national et à des sites clés spécifiques (par ex. zones protégées).	Etats / institutions régionales	Très élevée
<b>Résultat escompté 3.2 : Réhabilitation des habitats des lamantins d’Afrique de l’Ouest</b>		
<b>Actions recommandées :</b>		
Elaborer et mettre en œuvre des plans de restauration d’habitats à des sites dégradés dans des zones de lamantins importantes, en collaboration avec les parties prenantes locales.	Etats & partenaires	Elevée
Là où c’est possible, réhabiliter les cours d’eau obstrués qui empêchent actuellement le libre mouvement des lamantins.	Etats	Moyenne
Promouvoir des options de gestion sur des travaux hydrauliques permettant le passage de lamantins, au moins à certaines saisons.	Agences/autorités du bassin des rivières	Moyenne
S’assurer que les sites clés destinés aux lamantins sont protégés de la pollution.	Etats	Elevée
Promouvoir la restauration de forêts dans les bassins des sources afin de réduire l’envasement des rivières et le dépôt de sable.	Autorités du bassin des rivières	Moyenne
Elaborer des stratégies à long terme pour protéger les habitats des lamantins des effets des changements climatiques	CMS / CCC	Moyenne
<b>Résultat escompté 3.3 : Réduction de l’exploitation et de la capture des lamantins d’Afrique de l’Ouest</b>		
<b>Actions recommandées :</b>		
Renforcement des mesures de contrôle de la chasse	Etats	Elevée
En coopération avec les communautés locales de sites où les lamantins sont chassés, mettre au point des activités économiques alternatives (telles que l’écotourisme, l’élevage de bétail, l’aquaculture et l’apiculture) et former les chasseurs dans ces disciplines afin d’encourager une réduction de la chasse des lamantins.	Etats / ONG	Elevée



Objectifs, Thèmes & Mesures	Chef de file	Priorité
Fournir un ensemble de mesures d'encouragement au niveau des communautés qui choisissent de s'abstenir de la chasse des lamantins.	Partenaires (ONG)	Elevée
Encourager l'utilisation de techniques de pêche non nuisibles envers les lamantins afin de réduire la capture accidentelle de lamantins dans les filets de pêche.	Gestionnaires de sites & autorités de bassins	Elevée
En collaboration avec les communautés locales dans des sites clés pour lamantins, établir des zones d'interdiction de pêche dans des aires particulièrement importantes afin de réduire la capture accidentelle de lamantins dans des filets de pêche.	Gestionnaires de sites	Elevée
<b>Thème 4 : Sensibilisation &amp; éducation/information, éducation &amp; communication</b>		
<b>Objectif spécifique 4 : Introduire une large appréciation du lamantin d'Afrique de l'Ouest et de ses valeurs écologique et culturelle par une communication, une éducation et une sensibilisation du public ciblées</b>		
<b>Résultat escompté 4.1 : Des matériaux d'éducation et de sensibilisation relatifs aux lamantins, notamment à leur valeur et aux menaces, sont mis au point et largement utilisés</b>		
<b>Actions recommandées :</b>		
Intégrer la conservation du lamantin dans des programmes de formation d'écoles, d'universités et de centres de formation.	ONG/Etats	Elevée
Elaborer des outils de formation relatifs aux lamantins et aux zones humides pour des écoles, des universités et des centres de formation.	ONG	Elevée
Fournir à des organisations basées sur des communautés des ressources, une formation pratique et des outils d'animation pour communiquer sur les menaces et les valeurs relatives aux lamantins.	ONG	Moyenne
Développer des moyens de communication (dont des ressources basées sur le Web) relatifs aux lamantins et aux zones humides notamment pour l'utilisation de la presse nationale et locale.	ONG & Etats	Elevée
Encourager une large disponibilité de tous les moyens et matériels dans des langues locales appropriées et les disséminer dans tous les Etats de l'aire de répartition.	ONG	Moyenne
<b>Résultat escompté 4.2 : Des attitudes et des mesures favorables à la conservation des lamantins sont encouragées grâce à des campagnes de sensibilisation</b>		
<b>Actions recommandées :</b>		
Collaborer avec les stations de radio et de télévision pour diffuser des renseignements concernant les lamantins et les zones humides.	ONG & institutions nationales	Moyenne
Elaborer des rapports et des documentaires sur les efforts des communautés pour assurer la conservation des lamantins.	ONG/responsables de sites	Moyenne

Objectifs, Thèmes & Mesures	Chef de file	Priorité
Organiser des campagnes spéciales (telles que journées de campagne 'Sauver les lamantins' et clubs de lamantins) pour permettre d'acquérir une conscience des questions importantes pour la conservation des lamantins.	ONG	Moyenne
Collaborer avec la presse pour promouvoir la sensibilisation du public concernant les valeurs des lamantins et les menaces envers eux.	ONG	Moyenne
Organiser des séminaires et autres événements pour permettre aux décideurs de prendre conscience des lamantins et de leurs besoins en matière de conservation.	ONG/Etats	Elevée
Promouvoir des valeurs et des cultures traditionnelles favorables à la conservation des lamantins	ONG	Moyenne
<b>Résultat escompté 4.3 : La conservation des lamantins est intégrée dans les programmes existants de communication, d'éducation et de sensibilisation</b>		
<b>Actions recommandées :</b>		
Introduire les composants communication, éducation et sensibilisation relatifs aux lamantins dans les plans de gestion pour les sites et les bassins hydrographiques où l'on trouve des lamantins d'Afrique de l'Ouest.	Gestionnaires de sites & autorités de bassin de rivières	Elevée
Intégrer les défis auxquels les lamantins doivent faire face et les solutions relatives à la conservation dans les programmes existants de sensibilisation écologique aux niveaux de la nation et du bassin (par ex. l'autorité du bassin du Niger).	Gestionnaires de sites & autorités de bassin de rivières	Elevée
Mettre au point des mécanismes pour intégrer les lamantins dans les programmes nationaux d'éducation sur l'environnement.	ONG	Moyenne



Annexe 5

## DÉCLARATION DE L'INITIATIVE MACARONÉSIE

Les participants aux rencontres MACARONÉSIE, réunis à Adeje, Ténérife, les 18 et 19 octobre 2007, dans le cadre de la célébration du WATCH (*Western African Talks on Cetaceans and their Habitat*),

*Reconnaissant* que l'ensemble des territoires insulaires formés par les archipels des Açores (Portugal), Cap Vert (Cap Vert), Canaries (Espagne) et Madère (Portugal) abritent un ensemble de spécificités écologiques et de racines culturelles communes qui constituent une réalité à caractère régional ;

*Reconnaissant* la singularité biogéographique de la Macaronésie, ses caractéristiques océanographiques, et, en particulier, l'existence d'espaces vierges, la grande diversité de cétacés représentée par 31 espèces de baleines et de dauphins parmi les 38 espèces connues dans l'Atlantique Nord;

*Considérant* que l'état actuel de la recherche a permis d'identifier des processus écologiques et des habitats, ainsi que des populations communes de dauphins et de baleines qui en dépendent, y compris des espaces situés en dehors de la juridiction des États;

*Reconnaissant* l'existence de dangers planétaires, comme les conséquences du changement climatique, ou particuliers à la région macaronésique, comme les interactions dans le domaine de la pêche, la pollution sonore, la pollution par les déchets, le trafic maritime de passagers et de marchandises, et l'impact des activités nautiques et touristiques, y compris l'observation de cétacés;

*Convaincus* de la nécessité de stimuler la participation citoyenne pour relever les défis communs de gestion des espèces et des espaces marins de la Macaronésie, tant sur le plan scientifique et technique que sur le plan légal.

*Considérant* l'objectif établi dans le Plan d'Action du Sommet Mondial sur le Développement Durable qui s'est tenu à Johannesburg (Afrique du Sud) et de la CBD pour la conservation des ressources marines et en particulier pour la création d'un réseau mondial de zones marines protégées d'ici à 2012.

*Considérant* que le Réseau Natura 2000, dont la méthodologie a été également appliquée au Cap Vert, représente réellement un important vecteur de collaboration entre les archipels qui forment la Macaronésie, en permettant l'ouverture vers le développement de mesures communes concernant la conservation de la biodiversité marine.

*Reconnaissant* l'importance de l'existence d'une Zone Maritime Spécialement Sensible (PPSA, et d'autres initiatives comme le Réseau d'Espaces Marins Protégés d'Afrique Occidentale (RAMPAO), les Réserves de la Biosphère du Programme MAB de l'UNESCO, et les zones de référence ASCOBANS et ACCOBAMS.

*Considérant* que la Convention sur les Espèces Migratrices sous-entend l'existence d'un cadre commun plus adéquat à partir duquel il est possible de resserrer les liens de coopération pour la conservation des cétacés.

*Considérant* le potentiel offert par le Mémorandum WATCH (*Western African Talks on Cetaceans and their Habitat*),

**Nous invitons les gouvernements du Cap Vert, de l'Espagne et du Portugal à considérer l'établissement d'accords spécifiques pour la région biogéographique de la Macaronésie, dans le cadre des différentes conventions et des programmes internationaux qui encouragent la conservation des cétacés, tout particulièrement l'article IV de la Convention de Bonn.**

## **ANNEXE: ÉLÉMENTS POUR L'ACTION**

- Création d'un réseau de recherche dans la région macaronésique comprenant tous les groupes et les centres de recherche des différents archipels.
- Développement de programmes de coopération et création de forums d'échange d'information scientifique et technique, et de programmes de mobilité et de formation continue des chercheurs et de leur personnel assistant.
- Création d'une base de données scientifique actualisée et commune à toute la région macaronésique.
- Identification des habitats essentiels et des espaces critiques présentant un intérêt biologique particulier pour ces espèces, y compris les espaces situés hors de la juridiction des États.
- Développement de programmes de recherche intégrale dans une optique écosystémique et adaptable aux différentes espèces identifiées en Macaronésie.
- Promotion de projets de recherche, de développement et d'innovation destinés à produire les connaissances nécessaires à une meilleure identification et une meilleure mitigation des dangers, afin de contribuer à la conservation de ces espèces dans les différents espaces de la région macaronésique.
- Faciliter le transfert effectif des connaissances scientifiques et technologiques concernant la conservation des cétacés dans la région macaronésique.
- Identification de laboratoires et d'infrastructures communes de soutien à la recherche sur les cétacés dans l'espace macaronésique.
- Mise en place d'instruments et de politiques publiques spécifiques pour une gestion adéquate des connaissances relatives aux cétacés et à leurs habitats dans les différentes zones de la région macaronésique.
- Développement de réseaux d'espaces marins protégés et de plans de conservation pour les espèces présentes en Macaronésie.
- Développement d'un programme de coopération pour un suivi de la distribution des espèces cible et évaluation des mesures de gestion employées.
- Solliciter vivement la participation et la collaboration des organismes publics et privés pour la conservation de ces espèces au moyen de la recherche.

- Programme pour l'amélioration de la vulgarisation et de la diffusion des connaissances scientifiques dans la société, développement d'une Éducation à l'environnement avec au premier plan les cétacés de la région macaronésique.
- Encourager la participation de tous les intéressés au processus de décision sur les actions à mener pour la conservation des cétacés de la Macaronésie.

Président de Session:  
*Antonio J. Fernández Rodríguez*

Reporteurs:  
*Enrique Alonso García*  
*Alejandro Lago Candeira*  
*Ana Tejedor Arceredillo*  
*Cipriano Marín Cabrera*

Coordination:  
*Centre UNESCO de les îles Canaries*  
*Loro Parque Fundación*

Déclaration adoptée par les participants à la réunion WATCH-MACARONESIA le 19 Octobre 2007, et présentée à la Troisième Session de la rencontre WATCH (Western African Talks on Cetaceans and their Habitat) le 20 Octobre 2007.

## PARTICIPANTS



Natacha Aguilar Soto  
Grupo Inv. BIOECOMAC  
Dpto. Biología Animal  
Universidad de La Laguna

Enrique Alonso García  
Consejero Permanente  
Consejo de Estado

Javier Almunia  
Loro Parque Fundación - Tenerife

Manuel Arbelo. DVM. PhD.  
Grupo de Investigación de Cetáceos  
Unidad de Histología y Anatomía Patológica  
Instituto de Sanidad Animal.  
Universidad de Las Palmas de Gran Canaria.

Alberto Brito  
Biólogo Marino  
Catedrático de la Universidad de La Laguna.

Manuel Carrillo  
Canarias Conservación  
Sociedad para la Investigación y Conservación  
de los Cetáceos

María del Mar Cañado  
SECAC

Petra Deimer  
President of the Society for the Protection of Marine  
Mammals (GSM)

Javier Díaz Reixa  
Gabinete Jurídico - Tenerife

Peter G.H. Evans  
Sea Watch Foundation - UK

Antonio Jesús Fernández Rodríguez  
Universidad de Las Palmas de Gran Canaria

Luis Freitas  
Museu da Baleia (Madeira Whale Museum)  
Madeira

Tony Gallardo  
Gerente de Medio Ambiente  
Cabildo de Fuerteventura

José María Garrido López  
Gabinete Jurídico - Tenerife

Ana María García Sanjuán  
Presidenta de ANDA Canarias

Alejandra González  
Canarias Conservación  
Sociedad para la Investigación y Conservación  
de los Cetáceos

Almudena González  
Canarias Conservación  
Sociedad para la Investigación y Conservación  
de los Cetáceos

Luis Gortázar Díaz Llanos  
Centro UNESCO de Canarias

Ricardo J. Haroun Tabraue  
Dpto. Biología, Fac. Ciencias del Mar  
Universidad de Las Palmas de Gran Canaria

Borja Heredia  
Ministerio de Medio Ambiente. España.

Alejandro Hidalgo  
TUI AG

Felisa Hodgson  
GAIA

Michael Iwand  
TUI AG

Hans Juergen Schuette  
Society for the Protection of Marine Mammals (GSM)

Wolfgang Kiessling  
Presidente de Loro Parque Fundación.

Alejandro Lago Candeira  
Responsable de la Cátedra UNESCO de Territorio y  
Medio Ambiente de la Universidad  
Rey Juan Carlos (URJC).

Cipriano Marín Cabrera  
Secretario General  
Centro UNESCO de Canarias

Gonzalo Marín  
Canarias Conservación  
Sociedad para la Investigación y Conservación  
de los Cetáceos

Vidal Martín  
Presidente de la SECAC – Director del Museo de  
Cetáceos de Canarias

Mariña Méndez Silvosa  
Instituto Universitario de Sanidad Animal  
Universidad de Las Palmas de Gran Canaria.

Carmelo Militello  
Universidad de La Laguna

Carmen Martínez  
Canarias Conservación  
Sociedad para la Investigación y Conservación  
de los Cetáceos

Juan Carlos Moreno Moreno  
Ex-Director General  
Gobierno de Canarias.

María Edelmira Moniz Carvalho  
Direction Generale des Peches, Ministere de  
Infrestructures, Transports et Mer.  
Cape Verde

Silvana Neves  
SECAC

Vanda Monteiro  
INDP - Institute National de developement de Peche.  
Cape Verde

Giuseppe Orlando  
Centro UNESCO de Canarias

Mónica Pérez  
SECAC

Enrique Pérez  
SECAC

Belén de Ponte  
Ayuntamiento de Adeje

Rui Prieto  
IMAR/DOP - University of the Azores

Yara Bernaldo de Quirós Miranda  
Instituto Universitario de Sanidad Animal  
Universidad de Las Palmas de Gran Canaria.

Juan José Ramos Melo  
Fundación Global Nature

Juan Antonio Rodríguez Lorenzo  
Fundación Global Nature

Antonella Servidio  
SECAC

Eva Sierra Pulpillo  
Instituto Universitario de Sanidad Animal  
Universidad de Las Palmas de Gran Canaria.

Ana Tejedor Arceredillo  
Asesora Ministerio de Medio Ambiente

Marisa Tejedor  
SECAC  
Museo Canario de Cetáceos

